



RAPPORT DE GESTION 2021





TABLE DES MATIÈRES

Le mot du Président.....	4
--------------------------	---

1. QUI SOMMES-NOUS ?

L'Intercommunale CHUPMB	8
Les activités de l'Intercommunale	8
Secteur A : le CHU Ambroise Paré	9
Secteur B : le CHP Chêne aux Haies	16
Secteur C : le Pôle non hospitalier	22
L'organigramme général.....	23
Le personnel	24
Informations légales et statutaires.....	25
Notre mission, notre vision et nos valeurs.....	30

2. NOS TROIS CHANTIERS MAJEURS

Le réseau hospitalier locorégional	36
L'accréditation.....	38
Progression vers un écosystème de santé	40

3. COMPTES ANNUELS ET STATISTIQUES D'ACTIVITÉ

Statistiques qualité et sécurité.....	44
Statistiques d'activité et d'occupation	48
Comptes annuels.....	52
Annexes aux comptes annuels.....	56
Les règles d'évaluation.....	60
Le rapport du réviseur	65
Commentaires sur les comptes annuels.....	70

4. LES ANNEXES

Le rapport annuel de rémunération.....	74
Le rapport annuel du comité de rémunération	88
La liste des adjudicataires	90



LE MOT

Mesdames, Messieurs,

Comme mes prédécesseurs, je me plie pour la première fois, à cet exercice qu'est le mot introductif du rapport de gestion de notre intercommunale.

Permettez-moi d'abord, de remercier et de saluer mon prédécesseur Monsieur Marc Barvais pour le travail intense et immense qu'il a accompli, avec l'aide de toutes les équipes du CHUPMB, et ce, dans un contexte combien difficile.

L'année 2021 a été marquée par une reprise d'activité dans l'ensemble des spécialités, sans pour autant atteindre le niveau que nous connaissions avant la pandémie.

La fatigue, les sollicitations importantes du personnel soignant, la nécessité de toujours maintenir une unité dédiée au traitement du Covid ont empêché notre institution de retrouver le niveau de croissance rencontré les années précédentes.

L'augmentation des charges liées à l'implémentation de l'Ific, l'inflation importante que nous rencontrons et la diminution des aides de l'Etat cumulées à une reprise d'activité partielle conduisent l'hôpital Ambroise Paré à une situation financière difficile.



DU PRÉSIDENT

Notre hôpital comme l'ensemble du secteur des soins de santé mettra du temps pour sortir de cette crise qui nous a frappé de plein fouet.

Notre personnel et nos patients sont au centre de toutes nos attentions et nous mettons tout en œuvre pour rendre à nos équipes le dynamisme nécessaire pour une prise en charge optimale de la patientèle de notre région.

Le fil conducteur de l'action de notre intercommunale durant l'année 2021 a été la poursuite et l'intensification de l'intégration de l'écosystème de santé.

Notre objectif est et reste l'accès aux soins pour tous.

La crise sanitaire, a fait découvrir au monde la santé mentale comme étant un déterminant essentiel de la santé globale, ce qui explique que nous nous inscrivons dans le cadre de la réforme. Nous continuons à promouvoir la santé mentale et à prévenir les souffrances psychiques.

Nos ambitions pour demain, sont : d'attirer des nouveaux talents, de pérenniser et de consolider nos finances, tout en garantissant le bien être de tous les travailleurs de notre intercommunale.

Je termine ce mot en saluant l'engagement collectif de toutes les équipes du CHUPMB pour offrir des soins de qualité à nos concitoyens.

À votre tête mais surtout à vos côtés.
Samy KAYEMBE

The background of the slide is a photograph of a long, modern building with large windows and a flat roof. A tall radio tower stands behind the building. The sky is filled with wispy clouds and several white contrails from aircraft. In the foreground, there is a green lawn. A large, hand-drawn red heart is superimposed over the lower right portion of the image, partially overlapping the white circular area containing the text.

– CHAPITRE 1

QUI SOMMES-NOUS ?

RAPPORT DE GESTION - 2021



L'INTERCOMMUNALE CHUPMB

L'Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage (CHUPMB) est une société coopérative qui a été fondée en 1990.

Elle a pour finalité de contribuer à l'autonomie et la santé globale de tout habitant de notre région qui, à un moment de sa vie, a besoin de soins ou de services.

Son siège social est établi Boulevard du Président Kennedy, 2 à 7000 Mons.

LES ACTIVITÉS DE L'INTERCOMMUNALE

En 2021, les activités de l'Intercommunale comprenaient :

deux sites hospitaliers

- le Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré
- le Centre Hospitalier Psychiatrique Chêne aux Haies

une offre intégrée de soins de proximité

- le Centre de Médecine Sportive à Mons
- le Centre d'Imagerie Médicale et de Radiologie à Jemappes
- les Centres de Consultations de Boussu, Quaregnon, Frameries, Casteau et de Colfontaine
- un vaste réseau de centres de prélèvements
- l'Espace Santé du Marché aux Herbes
- la Maison de la Femme et de l'Enfant à Frameries
- le Service de soins à domicile de Mons-Borinage

des services extérieurs de santé mentale

- la Maison de Soins Psychiatriques «Mozart»
- les équipes mobiles du Réseau Partenaires 107
- le Centre «Poliade»
- l'Espace Famille «Chênapans»
- la Cellule Mobile d'Intervention Synergie Handicap-Psychiatrie

un écosystème de santé et d'autonomie

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le CHUPMB gère également plusieurs institutions dont le rôle est complémentaire à celui des hôpitaux :

- la maison de repos et de soins (MRS) « Résidence du Bois d'Havré » ainsi que les résidences services y attenantes ;
- la MRS « Bonne Maison de Bouzanton » et son Centre de soins de jour ;
- le centre de coordination de soins et d'aides à domicile « ACASA ».
- la cuisine centrale qui organise les repas des services cités ci-avant ;
- le service Téléassistance ;
- un habitat communautaire ;
- six crèches : Ropieus, Nid Douillet, Crèche de Mons, Cité P'tit, Bébé Lune et Crèche de Jemappes ;

SECTEUR A - LE CHU AMBROISE PARÉ

Le Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré, **hôpital général public** situé à Mons, offre un large éventail de soins et de services hospitaliers généraux et spécialisés tant pour l'adulte que pour l'enfant.

Afin d'offrir à la population de Mons-Borinage la structure de soins la plus complète possible, le CHU Ambroise Paré développe également ses activités au travers de plusieurs hôpitaux de jour, de services médico-techniques et de consultations spécialisées.

STRUCTURATION DES LITS AGRÉÉS DU CHU AMBROISE PARÉ :

INDICE	CATÉGORIE	LITS
A	Neuro-psychiatrie	30
C	Chirurgie	95
D	Médecine	90
C+D	Mixte Chirurgie - Médecine	19
E	Pédiatrie	27
G	Gériatrie	74
I	Soins Intensifs	14
M	Maternité	20
Sp	Revalidation	40
Sp	Soins palliatifs	6
TOTAL		415



APPAREILLAGES MÉDICAUX LOURDS, SERVICES MÉDICAUX ET SERVICES MÉDICO-TECHNIQUES :

- **service d'imagerie médicale avec :**
 - tomographe axial transverse
 - imagerie par résonance magnétique
- **centre de traitement de l'insuffisance rénale chronique avec¹ :**
 - service d'hémodialyse chronique
 - service collectif d'auto-dialyse
- **collaboration avec un service de radiothérapie²**
- **collaboration avec un service de médecine nucléaire où est installé un Scanner PET²**
- **collaboration avec un centre de génétique humaine³**
- **robot chirurgical**

FONCTIONS HOSPITALIÈRES :

- **soins urgents spécialisés**
- **service mobile d'urgence⁴**
- **soins intensifs**
- **soins palliatifs**
- **soins néonataux locaux**
- **coordination locale des donneurs d'organes**
- **hospitalisation chirurgicale de jour**
- **hospitalisation non chirurgicale de jour**
- **hospitalisation de jour oncologique**
- **banque de sang hospitalière**
- **algologie (projet SPF)**

PROGRAMMES DE SOINS :

- **soins en oncologie**
- **coordination de soins oncologiques spécialisés pour le cancer du sein**
- **soins pour enfants**
- **pathologies cardiaques : A, B1⁵, B2⁵, P**
- **soins pour le patient gériatrique**
- **médecine de la reproduction A**
- **soins spécialisés AVC (demande introduite)**
- **dépistage du cancer du sein (mammographie)**



¹ Extension d'agrément du CHU Tivoli.

² Convention de groupement d'hôpitaux signée entre le CHUPMB, le CHU Tivoli et l'ISPPC.

³ Centre de Morphologie Pathologique pratique de l'anatomie.

⁴ Association hospitalière CHAMBORD entre le CHUPMB, le CH EpiCURA et le CHR Mons-Hainaut.

⁵ Convention d'association entre l'hôpital Erasme, le CHU Tivoli et le CHU Ambroise Paré.

CONVENTIONS INAMI :

- **maladies endocriniennes et métaboliques :**
 - diabète autorégulé
 - pompes à insuline
- **maladies respiratoires :**
 - oxygénothérapie à domicile
 - syndrome de l'apnée obstructive du sommeil
- **remboursement de la reconstruction mammaire**
 - GEP cancer du sein
 - prostatectomie médicale assistée par robot

SERVICES DE SUPPORTS :

- banque de matériel corporel humain
- officine hospitalière
- laboratoire de biologie clinique
- fonction de médiation
- stérilisation centrale
- hygiène hospitalière
- consultant de sécurité

PROJETS PILOTES :

- Paramedical Intervention Team (P.I.T.)
- unité de crise



LA DIRECTION MÉDICALE ET LES SERVICES MÉDICAUX

La Direction Médicale de l'hôpital est assurée par le **Dr Luc Bissen**.

PÉDIATRIE

Dr I. THOMAS, CS

Dr C. BABUSIAUX
Dr M. BELCOUR
Dr A. CAILLEAUX
Dr Y. COULON
Dr A. CUPA
Dr E. DEGROOTE
Dr F. DE MEYER
Dr G. IVANOF
Dr J. NGUYEN
Dr A. SALAME
Dr A. STIEVENART
Dr V. WATTIER

GYNECOLOGIE

Dr J-F SIMON, CS

Dr B. CALLEBAUT
Dr G. CEYSENS
Dr X. CHAVET
Dr S. DA COSTA CORREIA
Dr R. DONATI-SARTI
Dr R. KADRI
Dr K. CRENER
Dr D. LEROY
Dr D. MARSZALECK
Dr N. MOENS
Dr O. MOREAUX
Dr S. PETKOVA
Dr M. RONDELLI
Dr G. REGE
Dr F. ROELANTS
Dr Y. SALAME
Dr C. SCOREY
Dr B. VALEMBOIS
Dr L. CHAPELLE, attaché
Dr K. CLAUS, attaché
Dr M. EYKERMAN, attaché
Dr M. FLAMANT, attaché

ORL

Dr P. LEICH, CS

Dr J.Ph. CORNELIS
Dr A. DE BONT
Dr C. DELBROUCK
Dr M. MINET
Dr C. SOUCHAY
Dr S. RENOY, attaché
Dr P. NOULS, attaché
Dr J. LEMAITRE, chirurgien

GERIATRIE

Dr C. ALMPANIS, CS

Dr G. FAYT
Dr M. MEULEMANS
Dr A. PANCEA
Dr V. PIRE
Dr F. ROUSSEAU

ISOTOPES

Dr D. BLOCKLET, CS

Dr G. LUPO

OPHTALMOLOGIE

Dr E. VAN ACKER, responsable

Dr B. DETRY
Dr F. DUCHATEAU
Dr L. LECOMTE
Dr JP. LEKEU
Dr G. OLDERS
Dr F. RASQUIN
Dr D. SILBERBERG
Dr C. TSAKIRIS
Dr A. VALEMBOIS
Dr D. BOISDEQUIN, attaché
Dr I. LIMBOURG, attaché
Dr J-M. ROOBAERT, attaché
Dr C. VERBEKEN, attaché

DERMATOLOGIE

Dr E. BERLINGIN, responsable

Dr O. ACCAPUTO
Dr L. BARAS
Dr A. CASAGRANDA
Dr C. DEBOUCK
Dr J. DULIEU
Dr C. FRECOURT
Dr G. LAMY
Dr M. NEGULESCU

BIOLOGIE CLINIQUE

Dr X. MALAVIOLLE, CS ff

Dr M. VATLET

A.S. TANCRE

L. VERDICKT

Pharmaciennes-biologistes

ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Dr F. DEHOU

Dr C. FAVERLY

CHIRURGIE PLASTIQUE ET REPARATRICE

Dr F. GAEDE, CS

Dr R. GHEERARDYN
Dr M. MISANI

NEUROLOGIE

Dr A. ELOSEGI, CS

Dr R. BOUTON
Dr C. CUVELIER
Dr M. DAGONNIER
Dr C. DE COCK
Dr A-G. HERBAUT
Dr I. RALEA MASDRAG
Dr L. ROBERT
Dr N. TAVARES FERREIRA

NEUROCHIRURGIE

Dr F. GEFFRAY, CS

Dr H.B. POULEAU
Dr V. SCORDIDIS

CARDIOLOGIE

Dr Ch. JANSSEN, CS

Dr S. BALDASSARRE
Dr Ph. BRUNNER
Dr S. CARLIER
Dr P. DELMOTTE
Dr G. FLORES VIVIAN
Dr P. GODART
Dr I. JOUSTEN
Dr M. LANGOUO LONGMENE
Dr A. LEONE
Dr E. PARENT
Dr L. ROZEN
Dr G. VAN HEDDEGEM
Dr C. HUYNH, chir. cardiaque
Dr C. DEL BORRELLO, med.gen.

UROLOGIE

Dr M. NAUDIN, CS

Dr M. COSCARELLA
Dr G. SOSCIA
Dr S. HOLZ
Dr D. PAMART

NEPHROLOGIE

Dr F. MESTREZ, CS

Dr L. MAZZOLENI
Dr R.D. SAVA
Dr F. TOUZANI

ENDOCRINOLOGIE

Dr C. LITVINE, CS

Dr E. BIVOLEANU
Dr D. BORZA
Dr M-S. BOUQUEGNEAU
Dr E. SCHILS, attaché
Dr I. DE VUYST, med. gen.

PNEUMOLOGIE - POLYSOMNOGRAPHIE

Dr L. BINET, CS

Dr O. CHATTOU
Dr S. DEVOS
Dr A. d'HONDT
Dr J.P. d'ODEMONT
Dr D. DUTRY
Dr V. GUTIERREZ GOMEZ
Dr P. WACKENIER
Dr M. ZWIERSIJCK

POLYSOMNOGRAPHIE

Dr O. CHATTOU

Dr d'HONDT

Dr D. DUTRY

GASTRO-ENTEROLOGIE

Dr F. FLAMME, CS

Dr M. BAIZE
Dr A. FANCELLO
Dr A. HITTELET
Dr Y. NANG ATTOUT
Dr I. PERLOT
Dr A. MROUE, attaché
Dr M. SALAME, attaché
Dr G. DESDEMOUSTIER, med. gen.



ONCO-HEMATOLOGIE
SOINS PALLIATIFS
Dr S. HOLBRECHTS, CS

ONCOLOGIE
Dr V. CASERT
Dr N. CORNEZ
Dr M. DIAZ
Dr S. DINGENEN
Dr S. HOLBRECHTS
Dr V. RICHARD

HEMATOLOGIE
Dr C. JACQUY
SOINS PALLIATIFS
Dr D. LOSSIGNOL, med. gen.

MEDECINS REFERENTS UNITE
D'HOSPITALISATION
Dr M. ANTOINE, med.gen.
Dr P. LECOCQ méd. gen.
Dr F. MEDJDOUB, med. gen.

RADIOTHERAPIE

Dr V. DE VOS
Dr A. BAIZE
Dr S. GABRIEL

ONCO-GENETIQUE
Dr I. VANDERNOOT, oncogénétique

RHUMATOLOGIE
Dr M. LEON, responsable
Dr D. COMSA
Dr F. DAUMERIE
Dr N. DEMEULENAERE

USI
Dr A. D'HONDT, CS
Dr M. BEUMIER
Dr S. DEMOITIE
Dr S. DEVOS
Dr L. HAENTJENS

MEDECINE INTERNE
MALADIES INFECTIEUSES
CLINIQUE DU VOYAGE
Dr C. ROSSI, CS
Dr F. LAURENT
Dr Th. ROLAND

PSYCHIATRIE
Dr P. DESAIVE, CS
Dr F. DEKEULENEERE
Dr S. LESTIENNE
Dr N. LUCAS
Dr G. MBIAYO
Dr M. M. MITRICA
Dr A. RENSON
Dr J. TECCO
Dr J. BRUYERE, pédopsy
Dr N. GERARD, pédopsy
Dr V. GODEAU, pédopsy
Dr C. LEMOINE, pédopsy

URGENCES
Dr D. CHAMART, CS
Dr S. ALEMZADEH
Dr E. BIKOULA
Dr M. COLIN
Dr Z. CVIKO
Dr F. DECAMPS
Dr L. DHUIEGE
Dr M. DINDAR
Dr M. GRIS
Dr E. HUVELLE
Dr V. KEBENBOSH
Dr L. LEFRANCQ
Dr C. MICKET
Dr A. O'DONOVA
Dr A. RAHMOUNI
Dr G.M. WANKO

MEDECINE PHYSIQUE ET
READAPTATION
Dr B. BOLLENS, CS
Dr N. DE BONT
Dr B. HOES
Dr E. DELAUNOIS
Dr A. DAL BO, med.gen.

IMAGERIE MEDICALE
Dr D.WERY, CS
Dr C. BAKAM
Dr L. BISSEN
Dr N. BRASSART
Dr O. CAUVAIN
Dr M. CHOLEWINSKA
Dr E. COPPENS
Dr F. CORBUSIER
Dr R. GUERRA DUARTE
Dr F. FONDU
Dr M. GHADDAB
Dr P.HANNUISE
Dr R. KATZ
Dr E. KYRATZI
Dr P. MARCHETTI
Dr J-N PARQUIER
Dr A. PATTYN
Dr S. TAYLOR
Dr M. VAN WETTERE

CHIRURGIE VISCERALE et
VASCULAIRE
Dr J. LEMAITRE, CS ff
J. BORGHGRAEF
Dr T. CHOY
Dr A.L. DONFUT
Dr F. FERDIN
Dr D. HOSSEY
Dr S. JOURNE
Dr L. KLEIN
Dr L. ROMERO
Dr Y. SOKOLOV
Dr A. THERASSE

STOMATOLOGIE
DENTISTERIE
Dr , C. VERVAET, CS
Dr. L. DUFRASNE
Dr Th. ENGELS
Dr I. DECLERCQ
Dr W. LEGRAND
Dr S. RENOU

S. AMORUSO
L. BORIN
A. BOUTELLA
P. BREDAS
R. DUKAJ
V. GUISLAIN
J-L. HECQUET
A. HERMAN
S-T LETHI
T. MICHEL
F. PENELLE
J. VANUS
E.F. BOUUAERT, attaché

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE
Dr X. COLLARD, CS
Dr F. BARVAIS
Dr N. BUSIAU
Dr B. COLLIN
Dr V. COSTENOBLE
Dr D. DESMETTE
Dr C. DJEMAL
Dr J.B. DUSSART
Dr Ph. ETIENNE
Dr I. GANDEA
Dr A. GRAULS
Dr F. MATHEI
Dr S. OLAMAZADEH

ANESTHESIOLOGIE
Dr A. DUCART, CS
Dr T. BLAES
Dr C. CHASSAING
Dr S. d'EUGENIO
Dr T. DOMINGUES SALGADO
Dr M. ELIARD
Dr S. GILLARD
Dr L. HAENTJENS
Dr L. HONTOIR
Dr Y. KHAYAT
Dr A.M. LEVRIE
Dr D. LOGHIN
Dr L. MATIAS DA CUNHA LOPES
Dr E. MARIAULE
Dr C. MOINY
Dr H. MORUE
Dr J. MUTOMBO
Dr O. ONOFREI
Dr W. SALAME
Dr L. VANDEBROUCK
Dr B. VANDERBECK
Dr M. WATHIEU

LES AUTRES IMPLANTATIONS DU CHU AMBROISE PARÉ

Les différents services médicaux sont organisés autour d'une **médecine de pointe**, mais aussi autour de **soins spécialisés** ou encore de **soins courants et de proximité**.

- **Le Centre de Médecine Sportive de Mons**

Le Centre de Médecine Sportive organise une prise en charge globale de toutes les problématiques liées à la santé ou à la condition physique du sportif, qu'il soit professionnel ou amateur. En collaboration avec le centre ADEPS de Mons, il apporte une réponse au besoin de santé publique qu'est la prise en charge globale de la Médecine du sport.

1, Av. de la Sapinette - 7000 Mons



- **Le Centre d'Imagerie Médicale et de Radiologie**

Le Centre d'Imagerie Médicale et de Radiologie propose une prise en charge de radiologie complète, dans un lieu unique et facilement accessible. La mammographie en 3D, l'échographie, l'ostéodensitométrie et la radiologie standard digitalisée y sont pratiquées.

139, Grand'Rue - 7000 Mons - Route de Jemappes



- **Les Centres de Consultations de Boussu, de Quaregnon, de Frameries, de Casteau et de Colfontaine (Corpus Vita)**

Nos centres de consultations situés au cœur du Borinage accueillent des consultations spécialisées dans de nombreux domaines, tant pour l'adulte que pour l'enfant.

108, Rue Francois Dorzée - 7300 Boussu

293, Rue de Monsville - 7390 Quaregnon

45, Rue de Grande-Bretagne - 7080 Frameries

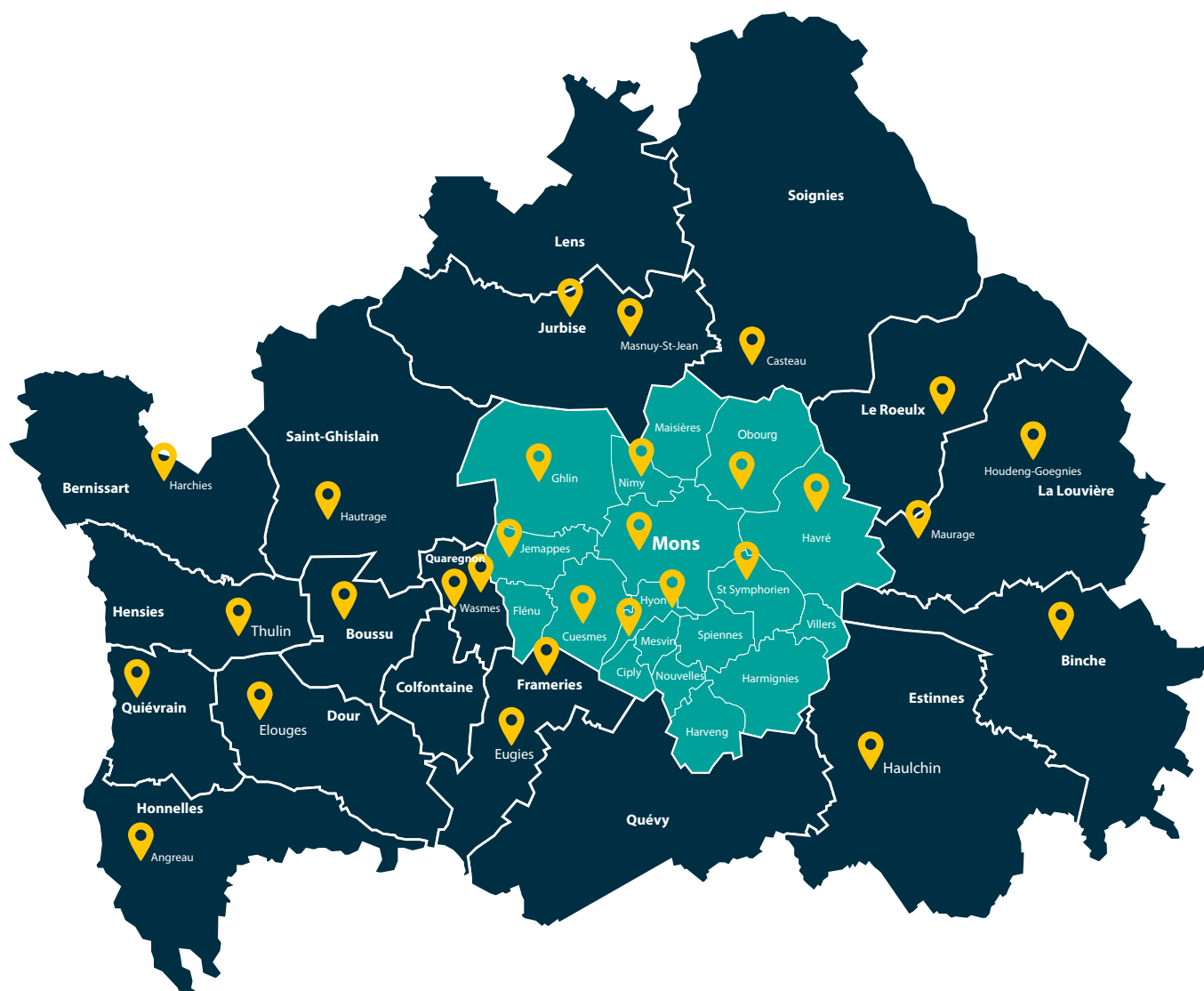
2, Rue de Lens - 7061 Casteau

164, Avenue du Dr Schweitzer - 7340 Colfontaine



UN VASTE RÉSEAU DE CENTRES DE PRÉLÈVEMENTS

Pour plus de facilité et d'accessibilité, le Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré met à la disposition de ses patients plusieurs centres de prélèvements répartis sur le territoire Hennuyer et plus particulièrement dans les environs de Mons.



Angreau : 26A, place d'Angreau

Binche : 154, rue Zéphirin Fontaine

Boussu : 108, rue François Dorzée

Casteau : 117, chaussée de Bruxelles

Cuesmes : 65, place de Cuesmes

Elouges : 137, rue du Commerce

Eugies : 3, rue du Sondage

Frameries : 45, rue de Grande-Bretagne

Ghlin : 29B, place de Ghlin

Harchies : 6b, place Croix

Haulchin : 11, rue Ernest Lefébure

Hautrage : 151, rue de Boussu

Havré : 3, place d'Havré

Houdeng-Goegnies : 29, place de Goegnies

Hyon : 480/1, chaussée de Maubeuge

Hyon : 82, rue des Américains

Jemappes : 723, avenue Maréchal Foch

Jurbise : 466, route d'Ath

Le Roeulx : 1, chaussée de Mons

Masnuy-St-Jean : 24, rue des Déportés

Maurage : 208, rue de la Croisette

Mons : 117, chaussée du Roeulx

Mons : 12, place du Marché aux Herbes

Nimy : 219, rue des Viaducs

Obourg : 61, rue Saint-Macaire

Quaregnon : 293, rue de Monsville

Quiévrain : 10, avenue Reine Astrid

St-Symphorien : 56, chaussée du Roi Baudoin

Thulin : 4, rue Ferrer

Wasmuël : 150, rue de Wasmes

SECTEUR B - LE CHP CHÊNE AUX HAIES

L'activité hospitalière du Centre Hospitalier Psychiatrique Chêne aux Haies se déploie sur 333 lits, 79 places d'hospitalisation partielle ainsi que sur 60 lits de Maison de Soins Psychiatriques.

Le site compte 9 pavillons dédiés à l'hospitalisation complète. Trois d'entre eux sont réservés à une activité de psychiatrie légale. Ils accueillent d'une part, des patientes internées dans le cadre de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement des personnes et d'autre part, des patient(e)s hospitalisé(e)s dans le cadre de la loi de protection de la personne des malades mentaux du 26 juin 1990.

Les unités de soins destinées à l'hospitalisation complète ou à l'hospitalisation partielle, de jour essentiellement, développent des programmes visant à répondre, au mieux, aux besoins en santé mentale exprimés directement ou identifiés au sein de la population de la région.

STRUCTURATION DES LITS AGRÉÉS DU CHP CHÊNE AUX HAIES :

INDICE	CATÉGORIE	LITS
A	Neuropsychiatrie d'observation et de traitement	194
A	Défense sociale	30
a	Neuropsychiatrie d'observation et de traitement en hospitalisation partielle	40
ID	Lits intensifiés	24
t	Neuropsychiatrie de traitement en hospitalisation partielle	30
k	Neuropsychiatrie infantile de jour	9
TOTAL		327

Nous noterons que, dans le cadre du déploiement des équipes mobiles du "Projet 107", le CHP a procédé au gel de 40 lits T et 6 lits A. Un autre gel de 10 lits A a, quant à lui, permis l'intensification hospitalière du pavillon "Baudelaire". Enfin, 6 lits A gelés ont permis d'intensifier le pavillon Rimbaud (24 lits ID).

LA DIRECTION MÉDICALE ET LES SERVICES MÉDICAUX

La Direction Médicale du CHP Chêne aux Haies est assurée par le **Dr Juan TECCO**.

MÉDECIN – DIRECTEUR

Dr. J.-M. Tecco

TROUBLES ADAPTATIFS

Service Debussy

Dr S. Lestienne

Dr F.-X. Dekeuleneer

ALCOOLOGIE

Service Vivaldi

Dr F. Bon

Dr P. Wancket

MISES EN OBSERVATION

Service Dali

Dr R. Llano Lopez

Dr I. San Sebastian

PSYCHOSES AIGÜES

Service Magritte

Dr V. Bertouille

INTERNEMENT

Service Claudel

Dr X. Bongaerts

Service Baudelaire

Dr X. Bongaerts

Dr A. Daillet

PSYCHOSES CHRONIQUES

Service Gaudi

Dr. A. Renson

TROUBLES DE L'HUMEUR

Service Chagall

Dr M. Mitrica

Le Point du Jour

Dr J.-L. Legrand

PROTECTION SOCIALE

Service Claudel

Dr X. Bongaerts

RETARD MENTAL

Service Rimbaud

Dr J.-L. Legrand

DEMENCES

Service Ravel

Dr J. Tecco

PSYCHOSES /

RÉHABILITATION

L'Insert

Dr I. San Sebastian

MAISON DE SOINS

PSYCHIATRIQUES

Service Mozart

Dr J.-M. Tecco

LABORATOIRE

D'ÉLECTROPHYSIOLOGIE

Prof N. Zdanowicz

EQUIPES MOBILES

Réseau Partenaires 107

Dr C. Kalaitzi

PSYCHOSES

Service L'Alternative

Dr R. Llano Lopez

PÉDOPSYCHIATRIE

Service KÂÏ

Dr C. Lemoine

Service La Kapeline

Dr V. Godeau

Dr N. Gerard

Consultation de

pédopsychiatrie

Dr N. Gerard



LA M.S.P. MOZART

La Maison de Soins Psychiatriques « MOZART » accueille des personnes présentant un trouble psychique chronique stabilisé et dont l'état de santé ne requiert pas un encadrement hospitalier.

Il s'agit, pour ces personnes, d'un lieu de vie qui offre un cadre familial et qui participe à la stabilisation ainsi qu'au maintien des compétences individuelles acquises.

La MSP offre également aux résidents concernés, un accompagnement adapté réalisé par une équipe multidisciplinaire dans une atmosphère de vie agréable, par des aménagements spécifiques qui participent à la création d'une ambiance familiale.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un infirmier chef de service, d'un infirmier chef, d'infirmiers, d'une assistante sociale, d'un psychologue, d'un kinésithérapeute, d'une ergothérapeute et d'éducateurs.



LE RÉSEAU PARTENAIRES 107

La réforme des soins en santé mentale a pour objectif d'apporter, dans une vision de rétablissement, les soins adéquats aux personnes qui en ont besoin, à partir de 16 ans et ce, dans leur lieu de vie. Dans ce cadre, le Centre Hospitalier Psychiatrique « Chêne aux Haies », l'Hôpital Psychiatrique « Saint Jean de Dieu » de Leuze ainsi que l'Hôpital Psychiatrique « Saint Charles » de Welz-Velvain collaborent au sein du Projet 107 - Région Hainaut. Lors de la conférence interministérielle fin 2018, il a été décidé d'une intégration des deux projets développés sur la partie Ouest de la province du Hainaut : le réseau 107 Région Hainaut et le réseau santé mentale Hainaut occidental.

Tous les projets, développés dans le cadre de la réforme, doivent mettre en œuvre, avec un ensemble de partenaires, les 5 fonctions suivantes :

- prévention, promotion des soins en santé mentale, détection précoce, dépistage et de pose d'un diagnostic – **Fonction 1** ;
- équipes ambulatoires de traitement intensif, aussi bien pour les problèmes psychiques aigus que chroniques – **Fonction 2** ;
- équipes de réhabilitation travaillant à la réinsertion et à l'inclusion sociale – **Fonction 3** ;
- unités intensives de traitement résidentiel – **Fonction 4** ;
- formes d'habitats spécifiques où des soins peuvent être prodigués lorsque le domicile ou le lieu substitutif du domicile ne le permettent pas – **Fonction 5**.

Dans le cadre de la fonction 2, des équipes mobiles multidisciplinaires, placées sous la responsabilité d'un médecin psychiatre et basées à la Maison de réseau, au N° 20 de la rue du Onze Novembre, assurent le suivi et l'accompagnement de personnes en souffrance psychique, sur l'ensemble du territoire de Mons-Borinage.

LE CENTRE POST-CURE POUR TOXICOMANES - POLIADE

Le Centre de rééducation fonctionnelle pour toxicomanes a vu le jour dans le cadre d'une convention signée entre le CHUPM-B et le Comité de l'assurance soins de santé de l'INAMI, en juin 2015. À noter que depuis le 01/01/2019, le centre relève des compétences de la Région Wallonne et plus particulièrement de l'AviQ.

En tant qu'établissement de rééducation fonctionnelle multidisciplinaire, le Centre, situé à Ghlin - route de Wallonie, constitue une unité fonctionnelle distincte. A ce titre, il dispose de locaux permettant l'hébergement de 12 patients et le développement d'activités thérapeutiques organisées, par une équipe multidisciplinaire composée d'un médecin psychiatre, de psychologues, d'assistants sociaux et d'éducateurs.

Le pilier de base du programme qui y est proposé, réside dans la vie communautaire au sein d'un groupe structuré.

Les personnes accueillies dans le Centre, et pour lesquelles un traitement ambulatoire ne suffit pas, le sont pour une durée de 6 semaines à trois mois, avec un renouvellement possible.

L'ESPACE FAMILLES «CHÊNAPANS»

Beaucoup de patients psychiatriques sont parents ou grands-parents. Une hospitalisation de longue durée peut fragiliser le lien familial, c'est pourquoi, un espace Familles est à leur disposition.

Les objectifs de l'Espace « Chênapans » sont les suivants :

- favoriser la rencontre et les échanges entre enfants et parents hospitalisés ;
- renforcer les liens intergénérationnels malgré les troubles mentaux ;
- dédramatiser l'hôpital psychiatrique ;
- soutenir la parentalité en proposant de la documentation sur l'éducation et du matériel pour organiser des activités ludiques.

L'équipe est constituée d'une quinzaine d'accueillant(e)s - infirmières, assistantes sociales, ergothérapeutes, logopèdes et psychologues - membres du personnel de différentes unités du CHP Chêne aux Haies.



En 2021, trois nouveaux projets ont été mis en place pour renforcer notre offre en santé mentale.

L'ÉQUIPE DE LIAISON PEDOPSYCHIATRIQUE

Cette nouvelle équipe s'adresse à des jeunes de moins de 18 ans, présentant des problèmes psychologiques graves ou complexes, admis à la garde ou dans un service pédiatrique de la sous-région Mons-Borinage – Soignies, ou bénéficiant d'un suivi organisé à l'initiative de celui-ci.

Suite à la crise sanitaire, on a en effet constaté une augmentation drastique du nombre d'adolescents présentant des troubles anxieux, troubles de l'humeur avec idées noires, troubles alimentaires, et une proportion inhabituelle de défenses psychotiques et paranoïaques.

Suite aux rencontres avec les services pédiatriques concernés, l'équipe de liaison constitue une ressource spécifique, facilement accessible et mobilisable.

LE PROJET AMARRAGE

Ce projet prend la forme d'une intensification des lits d'indice k du Centre Kâlî, hôpital de jour pour adolescents.

La demande de prise en charge peut être réalisée par la famille, le médecin généraliste ou pédopsychiatre, le psychologue, l'institution, le centre PMS, etc. Grâce au renfort d'un éducateur et à la mise en place d'un groupe de référence multidisciplinaire, le jeune est accompagné en amont et en aval de son hospitalisation.

LE PROJET CONSULTATIONS SEMI-URGENTES ET RÉFÉRENT PREMIÈRE LIGNE

Un manque de psychiatres induit des délais d'attente de plusieurs mois pour une première consultation. Dès lors, les médecins généralistes de la région sont souvent démunis quand ils ne peuvent pas assurer eux-mêmes la prise en charge d'un patient présentant un problème de santé mentale.

Dans ce contexte, l'équipe mobile 2B (prise en charge chronique) du Réseau Partenaires 107 a constaté que ses liens avec les médecins généralistes étaient insuffisants. Elle a donc mis en place un projet pilote en partenariat avec trois maisons médicales et cinq généralistes.

Une équipe de soutien aux médecins généralistes offre désormais une disponibilité psychologique et psychiatrique dans les situations où le généraliste se questionne sur la santé mentale d'un patient. Sans se substituer, et en gardant au cœur la relation privilégiée, l'équipe propose plusieurs types de suivis : résolution de problème, activation comportementale, psychoéducation, prévention de la rechute, pleine conscience.

NOS UNITÉS DE SOINS

Baudelaire



Réhabilitation des patientes internées et libérées à l'essai

Chagall



Troubles dépressifs

Claudel



Protection Sociale pour femmes internées

Dali



Mise en observation

Debussy



Troubles de l'adaptation

Gaudi



Psychoses

Kapeline



Adolescentes

Magritte



Psychoses

Mozart



Maison de Soins Psychiatrique

Rimbaud



Double diagnostic

Vivaldi



Assuétudes

NOS HÔPITAUX DE JOUR

Alternative



Psychoses

Insert



Réinsertion
professionnelle

Kali



Adolescents

Magritte



Psychoses

Point du jour



Dépressions

Ravel



Troubles de la mémoire
et démences dégénératives

SECTEUR C - LE PÔLE NON HOSPITALIER

Notre vision holistique de la santé et de l'autonomie induit une volonté d'intégration des prises en charge. Depuis le 1^{er} janvier 2021, nous disposons d'un vaste ensemble de services non hospitaliers.

LES DEUX MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

La Résidence du Bois d'Havré propose une capacité d'accueil de 221 lits. Au cœur d'un écrin verdoyant, elle a été construite sur les principes du développement durable.

Sur le même site, 25 résidences-services de 52 m², accessibles aux PMR, permettent à des personnes âgées de 60 ans au moins de mener une vie indépendante tout en faisant librement appel à un ensemble de services.

La Bonne Maison de Bouzanton est quant à elle située en centre-ville. Elle propose 36 lits MRS (Maison de repos et de soins), 26 lits MRPA (Maison de repos), 8 lits de "court séjour" ainsi qu'un centre de jour.

LES SIX CRÊCHES

Chacune de nos crèches dispose de son propre projet pédagogique et propose des horaires spécifiques.

- **Le Nid Douillet** (Allée des Oiseaux, 39 à 7022 Hyon) : 35 places
- **Cité P'tit** (Avenue François André, 20 à 7012 Jemappes) : 28 places
- **Bébé Lune** (Rue Achille Legrand, 1A à 7000 Mons) : 49 places
- **Crèche de Mons** (Avenue Frère Orban, 14 à 7000 Mons) : 56 places
- **Crèche de Jemappes** (Rue du Fort Mahon, 68 à 7012 Jemappes) : 42 places
- **Les Ropieurs** (Vieux Chemin de Binche 396 à 7000 Mons) : 42 places

ACASA

Acasa propose un ensemble de services propices au maintien à domicile des personnes âgées.

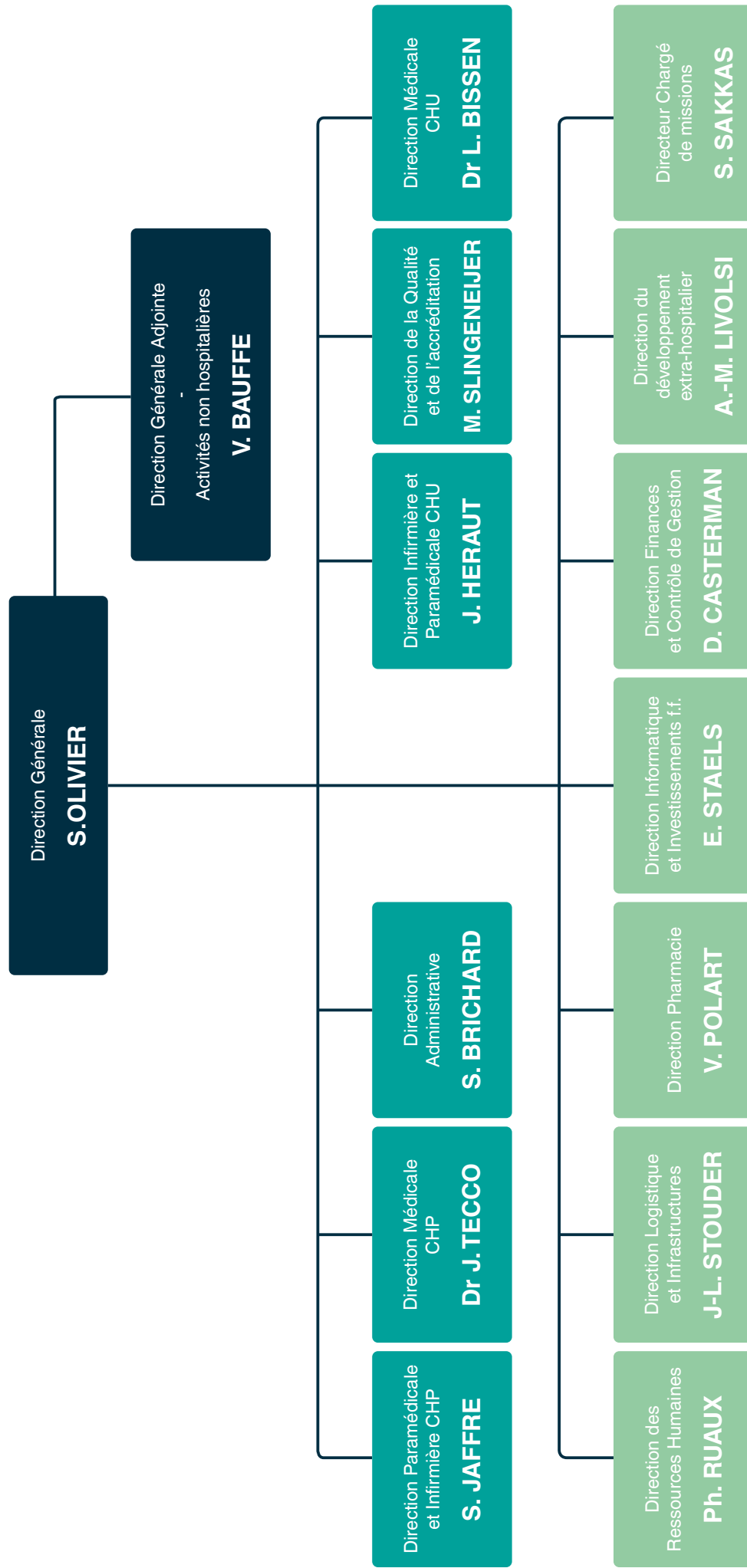
- Son centre de coordination des aides au domicile organise la mise en place de tous les types d'aide dont la personne a besoin ;
- Ses aides familiales accompagnent la personne pour remplir les tâches de sa vie quotidienne : organisation des courses, préparation de repas, accompagnement aux déplacements, démarches administratives, activités à caractère occupationnel, entretien courant des pièces habitées, linge...
- Ses aides ménagères sociales réalisent les tâches ménagères classiques telles que le nettoyage des surfaces, des vitres, l'entretien et le repassage du linge ;
- Enfin, le service livre chaque jour environ 200 repas à domicile.

TÉLÉ ASSISTANCE

Télé Assistance s'adresse à des personnes qui se trouvent dans une situation fragilisée : convalescence, risques de chute ou de malaise, handicap, isolement, angoisses, solitude...Un pendentif leur permet d'entrer en contact en quelques secondes avec un téléopérateur qui prendra le temps de les connaître et de les rassurer.

L'ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DU CHUPMB

à la date du 31 décembre 2021



LE PERSONNEL

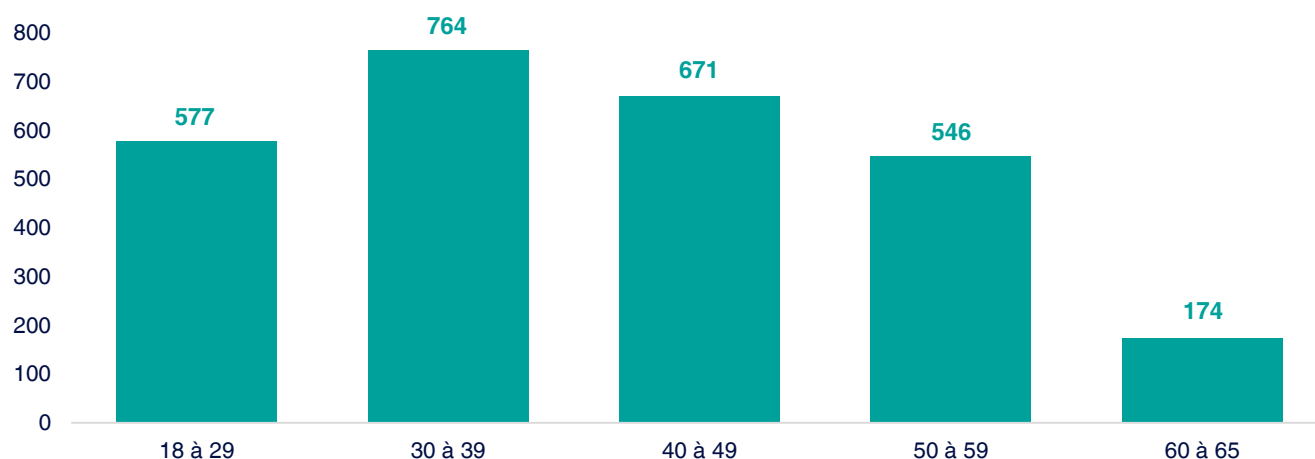
Par l'éventail des soins et des services offerts et par ses projets d'avenir ambitieux, l'Intercommunale CHUPMB s'est imposée comme un employeur majeur de la région de Mons-Borinage.

Elle offre une grande diversité d'emplois et de possibilités de carrières dans un environnement stimulant et enrichissant à dimension humaine.

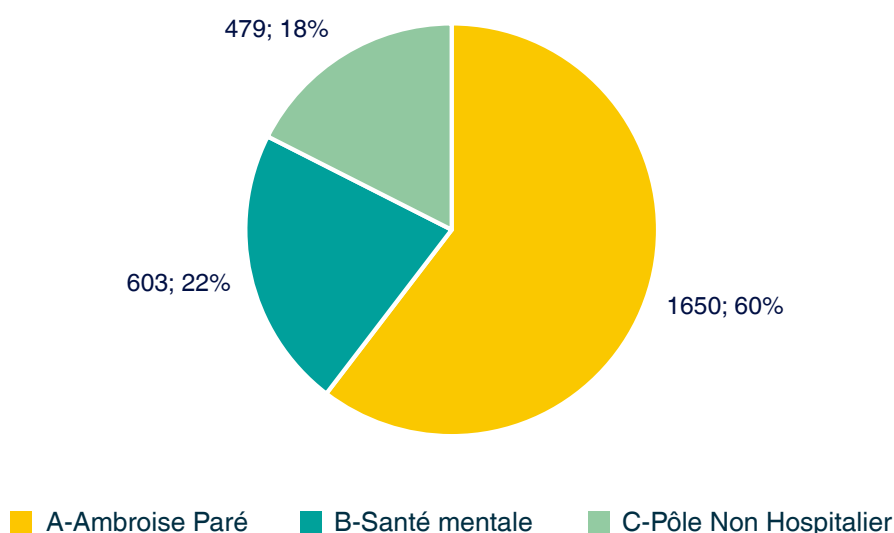
Le CHUPMB forme ainsi une véritable communauté de femmes et d'hommes dynamiques et motivés aux compétences aussi diversifiées que complémentaires.

En 2020, l'Intercommunale CHUPMB employait 2112 agents. Cela représente 1938 équivalents temps plein (ETP). À ce nombre s'ajoutent près de 300 médecins, kinésithérapeutes et dentistes indépendants.

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2021



RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR SECTEUR



INFORMATIONS LÉGALES ET STATUTAIRES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est seule compétente pour l'approbation des comptes annuels.

Elle donne décharge aux administrateurs(trices) et aux membres du Collège des contrôleurs. Elle approuve le plan stratégique et son évaluation annuelle. Elle nomme et destitue les administrateurs(trices) et les membres du Collège des contrôleurs.

Elle fixe, sur avis du Comité de rémunération, les indemnités de fonction et jetons de présence attribués aux administrateurs(trices), aux membres des organes restreints de gestion et du comité d'audit, dans les limites fixées par le Gouvernement wallon.

Elle nomme les liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments. Elle admet, démissionne et exclut les associés.

Elle procède aux modifications statutaires. Elle fixe le contenu minimal du règlement d'ordre intérieur des organes de gestion. Elle adopte les règles de déontologie et d'éthique à annexer au règlement d'ordre intérieur de chaque organe de gestion.

L'Assemblée générale s'est réunie en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire les 24 juin et 23 décembre 2021.



LES ASSOCIÉS DE L'INTERCOMMUNALE

	SECTEUR A		SECTEUR B		SECTEUR C	
Associés	Nbre d'actions	Capital souscrit	Nbre d'actions	Capital souscrit	Nbre d'actions	Capital souscrit
Ville de Mons	50.000	1.239.467,63 €	480.224	11.904.762,01 €	-	- €
Commune de Frameries	7.000	173.525,46 €	67.231	1.666.666,60 €	-	- €
Ville de Saint-Ghislain	100	2.478,94 €	-	- €	-	- €
Commune de Boussu	100	2.478,94 €	-	- €	-	- €
Commune de Colfontaine	100	2.478,94 €	-	- €	-	- €
Commune de Quévy	80	1.983,20 €	-	- €	-	- €
Commune de Jurbise	1	24,79 €	-	- €	-	- €
Commune de Quaregnon	1	24,79 €	-	- €	-	- €
Participations communales	57.382	1.422.462,69 €	547.455	13.571.428,61 €	0	- €

C.P.A.S. de Mons	156.643	3.882.946,73 €	-	- €	4.671	115.793,44 €
Province de Hainaut	6.000	148.736,11 €	57.627	1.428.571,39 €	-	- €
Participations non communales	162.643	4.031.682,84 €	57.627	1.428.571,39 €	4.671	115.793,44 €
Participations publiques	220.025	5.454.145,53 €	605.082	15.000.000,00 €	4.671	115.793,44 €

ASBL Tivoli	240.193	5.954.230,70 €	-	- €	-	- €
ASBL des Médecins de l'hôpital St Georges	12.000	297.472,22 €	-	- €	-	- €
SA BELFIUS	3.000	74.368,05 €	-	- €	-	- €
ASBL Maison de la Solidarité de Mons Wallonie picarde	2.000	49.578,70 €	-	- €	-	- €
Université Libre de Bruxelles	2.000	49.578,70 €	-	- €	-	- €
Université UMons	1.000	24.789,35 €	-	- €	-	- €
Ethias	200	4.957,88 €	-	- €	-	- €
Participations privées	260.393	6.454.976,60 €	0	0	0	0
TOTAL	480.418	11.909.121,13 €	605.082	15.000.000,00 €	4.671	115.793,44 €



LE COMMISSAIRE RÉVISEUR

Sur décision de l'Assemblée générale du 24 juin 2021, le mandat de commissaire a été confié à la SCRL RSM InterAudit pour une durée de trois ans ; RSM InterAudit a désigné comme représentantes Mesdames Catherine Saey et Céline Arnaud, réviseurs d'entreprises pour l'exercice de ce mandat.

LES ORGANES DE GESTION

Le Conseil d'administration

Le tableau présenté ci-dessous reprend la composition de cette instance au 31/12/2021.

Le nombre maximum de membres du Conseil d'administration est fixé à 20 administrateurs. Tout groupe politique démocratique disposant d'au moins un élu au sein d'une des communes associées et d'au moins un élu au Parlement Wallon et non représenté conformément au système de la répartition proportionnelle, a droit à un siège d'observateur avec voix consultative au sein du conseil d'administration.

PRÉSIDENT	BARVAIS Marc, Ville de Mons
VICE-PRÉSIDENT	DUFRANE Florent, Ville de Mons
ADMINISTRATEURS	
Ville de Mons :	• ANDRÉ Yves • CREPIN Vincent • KAYEMBE Samy • OSIYER Brahim • OUALI Mélanie
Commune de Boussu :	• CORDA Giovanna
Commune de Colfontaine :	• NINFA Giuseppina
Commune de Jurbise :	• DECOSTER Christa
Commune de Quaregnon :	• TORREKENS Alain
Ville de Saint-Ghislain :	• BAURAIN Pascal • FOURMANOIT Fabrice
Association des Médecins de l'HSG :	• Dr VANDEBROUCK Line
Centre Public d'Action Sociale de Mons :	• MEUNIER Marie
UMONS :	• Pr HARMEGNIES Bernard
Université Libre de Bruxelles :	• Dr GOFFARD Jean-Christophe
Administrateurs Indépendants :	• WILLEMS Steve • Pr DUCOBU Jean
CHU Tivoli :	• SMEETS Yves
	Y assistent avec voix consultative : • OLIVIER Stéphane, Directeur général du CHUPMB • trois représentants du personnel

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'administration a tenu 11 réunions et a délibéré sur 162 dossiers.



Les comités restreints de gestion

Le Conseil d'administration a délégué, sous sa responsabilité, une partie de ses pouvoirs à deux Comités restreints de gestion.

CR n°1 Activités hospitalières	CR n°2 Activités hospitalières
BARVAIS MARC , Président DUFRANE FLORENT KAYEMBE SAMY OSIYER BRAHIM OUALI MÉLANIE SMEETS YVES	MEUNIER Marie , Présidente BARVAIS MARC DUFRANE FLORENT KAYEMBE SAMY OSIYER BRAHIM SMEETS YVES

Le CR n°1 s'est réuni à 12 reprises et a délibéré sur 119 dossiers.

Le CR n°2 s'est réuni à 12 reprises et a délibéré sur 38 dossiers.

Le Comité de rémunération

BARVAIS Marc , Président DUFRANE Florent KAYEMBE Samy OSIYER Brahim OUALI Mélanie
--

Le Comité d'audit

FOURMANOIT Fabrice , Président CORDA Giovanna DECOSTER Christa NINFA Giuseppina TORREKENS Alain
--

Justification de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit (Art 3 :9, 9° CSA)

L' article L1523- 26. du code de la démocratie locale et de la décentralisation est libellé comme suit :

§ 1. Chaque intercommunale constitue un comité d'audit au sein de son conseil d'administration.

§ 2. Le comité d'audit est composé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas membres du bureau exécutif. Le nombre maximum de membres du comité d'audit ne peut pas être supérieur à vingt-cinq pour-cent du nombre de membres du conseil d'administration.

Le président du comité d'audit est désigné par les membres du comité.

Au moins un membre du comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Monsieur Fabrice FOURMANOIT, administrateur, a été désigné comme membre du Comité d'Audit au terme du conseil d'administration du 26 juin 2019. Monsieur FOURMANOIT est désigné comme l'administrateur disposant d'une expérience utile et technique en matière de comptabilité et d'audit. Ses fonctions de Président d'une intercommunale de santé, de chef de projet européen et de directeur d'école l'ont conduit à acquérir des compétences en matière de comptabilité et de gestion budgétaire.

LA GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'administration a délégué, sous sa responsabilité, la gestion journalière de l'intercommunale au titulaire de la fonction dirigeante locale.

Ainsi, Monsieur Stéphane OLIVIER assure la gestion journalière de l'intercommunale.

LES CONSEILS MÉDICAUX

Indépendamment de l'intégration du CHP Chêne aux Haies à l'Intercommunale, les deux institutions hospitalières, générale d'une part, et psychiatrique d'autre part, disposent des Comités prévus et organisés par la législation.

Conseil médical - CHU Ambroise Paré

- Dr LEICH P. - PRÉSIDENT
- Dr SIMON J-F. – Vice-Président
- Dr HAENTJENS L. - Secrétaire
- Dr D'HONDT A. - Trésorier
- Dr BARVAIS F. - Membre
- Dr CAILLEAUX A. - Membre
- Dr CHAMART D. - Membre
- Dr DUCART A. - Membre
- Dr GEFFRAY F. - Membre
- Dr LITVINE C. - Membre
- Dr MALAVIOLLE X. - Membre
- Dr VANDEBROUCK L. - Membre
- Dr VAN HEDDEGEM G. - Membre
- Dr VERVAET C. - Membre
- Dr WERY D. – Membre

Conseil médical - CHP Chêne aux Haies

- Dr BONGAERTS X., Président
- Dr SAN SEBASTIAN I., Secrétaire
- Dr DEKEULENEER FX
- Dr LEMOINE C
- Dr LLANO LOPEZ R.

LES AUTRES COMITÉS LÉGAUX :

Les deux institutions hospitalières, générale d'une part, et psychiatrique d'autre part, disposent, en outre, de l'ensemble des Comités prévus et organisés par la législation.



NOTRE MISSION, NOTRE VISION ET NOS VALEURS

En 2021, la mission et la vision institutionnelles ont été reformulées afin de mieux correspondre à la diversité croissante de nos activités.

NOTRE MISSION

Contribuer à l'autonomie et à la santé globale de tout habitant de notre région qui, à un moment de sa vie, a besoin de soins ou de services.

● Contribuer

Ce terme nous situe comme un acteur parmi d'autres. Il sous-entend donc des interactions positives avec le patient/résident/bénéficiaire, son entourage, les autres acteurs socio-sanitaires, etc.

● Autonomie

Les crèches, Acasa, Télé-Assistance et l'hébergement des seniors sont des activités destinées à des personnes présentant une autonomie moins grande que celle de la population générale.

● Santé globale

Nous nous reconnaissons précisément dans la définition proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé : «La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité». Notre intercommunale se distingue, en effet, par sa sensibilité sociale et par la complémentarité entre l'hôpital général et l'activité psychiatrique. Nous sommes également attachés à la santé de nos collaborateurs et à leur bien-être, indissociables de ceux de nos patients.

● Tout habitant

Cette expression exprime notre volonté d'inclusion et notre rejet de toute forme de discrimination.

● Notre région

On souhaite marquer ici le caractère territorial de notre mission. Cet ancrage est notamment lié à notre statut d'intercommunale : notre structure a été créée par des communes pour servir leur population.

● À un moment de sa vie, a besoin

Les personnes auxquelles nous apportons des soins ou des services ne sont pas, par essence, plus faibles que les autres. La spécificité de leurs besoins est liée à leur âge (petite enfance ou vieillesse) ou à d'autres facteurs qui sont susceptibles de concerner chacun d'entre nous. Nous sommes tous des patients, résidents ou bénéficiaires potentiels.

● Soins ou services

Notre mission ne se limite plus à des soins mais comprend également divers services.

NOTRE VISION

Fédérer des équipes compétentes et motivées pour offrir à chaque partenaire un service fiable, efficient et apprécié.

● Fédérer

À l'avenir, les services relatifs à l'autonomie et à la santé globale devront être de plus en plus intégrés.

La qualité de notre travail est fonction, et le sera encore davantage à l'avenir, de la richesse des collaborations entre les divers services internes et externes à l'intercommunale.

● Équipes compétentes et motivées

Nos soins et services sont fournis par des équipes davantage que par des individus. La performance de notre organisation repose grandement sur les compétences et l'engagement de ces équipes. Nous comptons investir dans leur formation. Nous souhaitons également leur accorder un niveau d'autonomie et d'implication dans les décisions qui soit propice à leur engagement. Nous devons également mettre en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour favoriser leur bien-être.

● Chaque partenaire

La personne partenaire est le patient, résident ou bénéficiaire reconnu dans sa dignité et dans ses compétences. Le mot « chaque » souligne la diversité et l'individualisation. Le partenaire peut également être un organisme, un acteur socio-sanitaire avec lequel nous collaborons. Il s'agit en effet de nous positionner au centre d'un écosystème de santé.

● Fiable

La sécurité et la qualité constituent le premier enjeu de notre stratégie. En effet, vu leurs besoins spécifiques, les personnes qui mettent temporairement leur vie ou celle de leurs proches entre nos mains doivent pouvoir le faire en toute confiance.

● Efficient

Nos moyens sont inévitablement limités. C'est pourquoi, nous devons chercher sans cesse à nous organiser de manière économe, et même « écolonome » tant les enjeux environnementaux deviennent prépondérants. Nous entendons éviter les gaspillages de matériel, de temps et d'énergie pour assurer la pérennité et le développement de notre institution.

● Apprécié

La qualité de notre travail et de nos échanges avec les patients, résidents ou bénéficiaires doit engendrer un haut degré de satisfaction et de fidélité. Nous voulons que leur bien-être et celui de nos équipes se renforcent mutuellement. Notre institution doit donc aussi être appréciée en tant qu'employeur.

Bienveillance

« Respecter chacun, le comprendre et agir pour son bien »



Nous adoptons une attitude positive vis-à-vis de chaque individu. La bienveillance a, au moins, trois composantes : **l'humanité, l'écoute et l'empathie, l'aide.**

- **L'humanité** - C'est-à-dire le respect inconditionnel de la liberté et de la dignité de tout être humain. Ceci inclut de considérer chacun comme notre égal et exclut de lui imposer nos propres émotions, valeurs ou croyances. Il s'agit notamment d'avoir confiance en la capacité d'une personne à poser ses propres choix et à les respecter pleinement.

- **L'écoute et l'empathie** - Ils nous donnent la capacité d'être attentifs aux besoins de l'autre, à son éventuelle souffrance, et à nous y sentir reliés.

- **L'aide** - Celle-ci implique de prendre des actions appropriées pour répondre aux besoins de l'autre et soulager son éventuelle souffrance.

Naturellement, la bienveillance s'adresse au patient et à ses proches : nous voulons les traiter avec considération, gentillesse et sans aucune discrimination.

La bienveillance s'applique également à l'égard des collègues. Elle requiert, en ce sens, un certain modèle de leadership et de communication.

Collaboration

« Cultiver l'entraide entre toutes les personnes qui contribuent au bien du patient »



- **Cultiver l'entraide** - L'expression a été choisie pour insister sur le caractère actif de la collaboration : il s'agit de mener intentionnellement toute action favorisant le travail en groupe.

- **Toutes les personnes** - La santé globale d'un individu demande le concours d'une multitude d'acteurs. Au sein de notre institution, tout collaborateur fait partie d'un chaînon de soins au sein duquel il tient un rôle important. L'ensemble des tâches réalisées mérite donc une reconnaissance égale. Aussi, au-delà de sa propre équipe, un collaborateur travaille, de façon solidaire et respectueuse, avec les autres services et métiers du CHUPMB. La collaboration est également de mise avec les professionnels extérieurs à notre institution. Finalement, il est évident que les patients et leurs proches sont acteurs à part entière de leurs soins, et donc nos principaux partenaires.

Amélioration continue

« Saisir chaque occasion d'apprendre et d'améliorer notre façon de travailler »



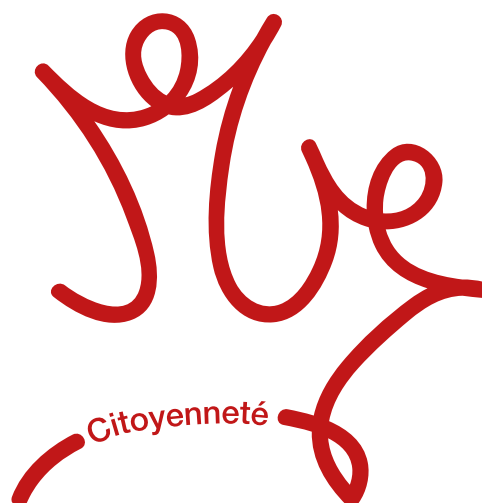
- **La sécurité** de nos patients et **la qualité** de notre travail ne sauraient être trop élevées. Nous devons donc perpétuellement chercher à nous former et à mieux nous organiser.

- Les erreurs, les événements indésirables, les échecs sont autant d'occasions d'**apprendre** et de nous **améliorer**. Quand ils surviennent, nous ne cherchons pas une personne à blâmer mais un processus à améliorer.

Au-delà de notre manière de travailler, nous devons également nous montrer **innovants** en imaginant des façons inédites de remplir notre mission.

Citoyenneté

« Agir de manière exemplaire et servir l'intérêt général, en tant que service public attaché à sa région »



- L'une des spécificités du CHUPMB est d'appartenir aux communes de Mons-Borinage, et donc indirectement à leurs habitants. Il existe donc **une proximité et un attachement forts** de la part de notre institution à leur égard.

- Nous exerçons une responsabilité de santé publique au bénéfice de cette population. Nous devons l'assumer non seulement par le biais de nos soins et services, mais aussi par toutes les actions complémentaires menées au quotidien par notre institution. Elles doivent contribuer au **bien commun**, de manière positive et irréprochable.

- Notre caractère public exige également la **neutralité** et donc l'absence totale de discrimination.

Enfin, il s'agit de donner à chacun l'opportunité d'exercer son rôle citoyen en participant à divers débats et décisions.



– CHAPITRE 2

NOS TROIS CHANTIERS MAJEURS

RAPPORT DE GESTION - 2021



LE RÉSEAU HOSPITALIER LOCORÉGIONAL HELORA

La loi du 28 février 2019 relative au « réseautage clinique entre hôpitaux » a posé le cadre légal fédéral obligeant les hôpitaux généraux à constituer, pour le 1^{er} janvier 2020, des réseaux cliniques locorégionaux.



Le CHU Ambroise Paré à Mons, le CHU Tivoli à La Louvière et le Pôle Hospitalier Jolimont, rassemblant les hôpitaux de Jolimont à La Louvière, de Saint-Joseph à Mons, de Warquignies, de Tubize, de Nivelles et de Lobbès, ont pris la décision de constituer ensemble un tel réseau. Une demande d'agrément de Réseau a donc été introduite en ce sens auprès des autorités Wallonnes. Un agrément, à durée indéterminée, a été accordé au Réseau à la date du 1^{er} janvier 2020.

En juin 2021, les ASBL « HELORA Réseau » et « HELORA » ont été créées. La première vise uniquement à répondre à la loi du 28 février 2019 instituant le réseau hospitalier clinique locorégional. La seconde va bien plus loin et est vouée à l'intégration des structures.

+HELORA

PLUS QU'UN RÉSEAU HOSPITALIER

Le CHU Ambroise Paré et le Pôle Hospitalier Jolimont entendent, en effet, poursuivre leur collaboration en vue d'aboutir à la mise en œuvre d'une gestion opérationnelle intégrée de leurs hôpitaux au sein de l'ASBL « HELORA ». Le CHU Tivoli ne souhaite pas s'associer, à court terme, à cette collaboration. Certaines dispositions garantissent toutefois la possibilité pour le CHU TIVOLI, d'intégrer ultérieurement cette collaboration.

Avec l'avènement d'HELORA nous voyons se dessiner progressivement les grandes lignes de cette ambitieuse collaboration :

VERS UN PROJET MÉDICAL COMMUN

Le réseau se fonde sur un projet médical commun. Il s'agit de répartir l'activité hospitalière de manière optimale à deux échelles.

L'échelle macro sera celle du réseau dans son ensemble, allant du Borinage au Centre et du Brabant Wallon à la Botte du Hainaut. À ce premier niveau, il y aura lieu de répartir les activités médicales les plus pointues, celles qui feront l'objet d'un seul agrément ou d'un seul financement par réseau.

L'échelle micro sera celle du bassin de soins : Mons-Borinage en ce qui nous concerne. À ce niveau, l'enjeu consiste à développer un pôle hospitalier intégré. Ainsi, la répartition de l'offre de soins aux patients de Mons et du Borinage relèvera de moins en moins de la concurrence locale mais de plus en plus de la coopération entre le CHU Ambroise Paré et le CHR Mons-Hainaut (Saint-Joseph et Warquignies). Un véritable pôle hospitalier montois prend naissance.

Des collaborations commencent déjà à voir le jour entre des médecins de notre hôpital et ceux du CHR Mons-Hainaut.

Au niveau d'HELORA, un Collège des Directeurs médicaux a été créé et se réunit chaque semaine. Le CHU Ambroise Paré y est représenté par son Directeur médical, le Docteur Luc BISSEN.

Une équipe d'accompagnement méthodologique a également été constituée pour soutenir le Collège dans l'établissement du projet médical. Ce projet médical sera la concrétisation de la stratégie médicale construite en cohérence avec la stratégie d'HELORA.

Des séminaires sont actuellement consacrés aux rencontres entre les services, en vue de définir des projets par discipline et par trajet de soins.

Un autre chantier majeur visant à définir le statut général des médecins et à harmoniser leur statut financier a également été ouvert au sein de ce même groupe de travail.

VERS UNE APPROCHE INTEGRÉE DES INFRASTRUCTURES

À partir du moment où nous souhaitons développer une offre médicale intégrée au niveau d'HELORA, il y a lieu de développer une vision également intégrée de nos futures infrastructures.

Sur le territoire de la Ville de Mons, nous construirons un nouvel hôpital, conçu et occupé conjointement par les équipes du CHU Ambroise Paré et du CHR Mons-Hainaut.

Sa localisation a été décidée en étroite concertation avec les autorités communales. Il sera construit sur le site Wilson (Mons – Jemappes), situé entre Jemappes et Mons, et son entrée sera sur l'Avenue Wilson. Idéalement situé, il permettra aux citoyens montois de bénéficier d'une offre de soins de qualité et de proximité. L'accessibilité est, ici aussi, idéale puisque la N51 relie facilement Mons à la frontière française et que la E42, quant à elle, connecte le site à l'ensemble des villes et communes du bassin « Mons-Borinage ».

Quant à l'avenir du site actuel, les bâtiments du CHU Ambroise Paré sont, pour une bonne partie d'entre eux, récents, en excellent état et non amortis financièrement. Ils devront donc conserver une activité médicale significative.

Quant à l'hôpital de Warquignies, aujourd'hui relativement vétuste, il répond à d'importants besoins de santé dans le Borinage et les Hauts-Pays et devrait être maintenu. Son activité de proximité devra être maintenue.

Cet ensemble intégré d'implantations hospitalières « à taille humaine » répondra au mieux aux attentes des patients et des collaborateurs.

VERS LA CRÉATION D'UN LOGIPOLE

HELORA maintient l'objectif de créer son propre Logipôle en y mutualisant les activités de support aux prestations hospitalières. Sa composante médicale, inclut la stérilisation, la pharmacie et les salles blanches, tandis que sa composante logistique, regroupe la cuisine, le magasin et la buanderie.

Dans ces domaines, des groupes de travail mixtes étudient les aspects financiers, logistiques, organisationnels et de localisation de ces importants projets.

Leurs implantations définitives seront prochainement fixées.

L'ACCRÉDITATION

Les démarches d'accréditation se généralisent parmi les hôpitaux belges. Si elle demande beaucoup d'efforts, cette démarche constitue un magnifique outil de changement organisationnel, au bénéfice de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

La notion de qualité, étendue à l'ensemble des aspects de la prise en charge du patient hospitalisé ou ambulatoire constitue, en effet, un objectif prioritaire du CHUPMB.

QU'EST-CE QUE L'ACCRÉDITATION ?

L'accréditation est une méthode d'évaluation externe, effectuée sur base volontaire, qui fournit une évaluation indépendante d'un établissement de soins.



ACCREDITATION
CANADA

Dans son fonctionnement, ses pratiques de soins et sa gestion, l'établissement de soins est évalué au regard d'un ensemble de normes formalisées et présentées dans un manuel, appelé « référentiel », reconnu des professionnels des soins de santé au niveau international.

L'accréditation est surtout un processus d'amélioration continue qui consiste à mettre en application un ensemble de bonnes pratiques dans le domaine des soins et de l'organisation hospitalière, avec pour but premier d'améliorer la sécurité des patients. Il implique donc tous les membres de l'établissement de soins, du Conseil d'administration au personnel de terrain, de même que toutes les parties prenantes (les patients et leurs aidants, les médecins généralistes, les citoyens, les collaborateurs au sens large...).

LE PROCESSUS AU CHUPMB

Le CHUPMB a adhéré, en 2018, au programme d'ACI (Accréditation Canada International). Cet organisme indépendant, d'envergure internationale, dispose de plus de 60 années d'expérience et accompagne les processus d'accréditation dans de très nombreux établissements de soins.

Les normes que nous devons respecter concernent tous les aspects de l'organisation de l'hôpital, tous les services, tous les collaborateurs.

Les multiples actions à mener pour respecter ces normes font l'objet de 53 chantiers. Chacun d'eux demande la participation de plusieurs services ou départements et dispose d'un sponsor membre de la direction, d'un responsable de projet et d'un référent de la Cellule Qualité.

La simple lecture de l'intitulé de ces chantiers laisse deviner, quoique partiellement, la quantité de travail à engager :

1. gestion des incidents liés à la sécurité des patients
2. rapports trimestriels sur la sécurité
3. identification des patients
4. abréviations à proscrire
5. liste de contrôle chirurgie sécuritaire (et autres actes invasifs)
6. transfert d'informations
7. médicaments à haut risque
8. sécurité liée à l'héparine
9. médicaments de niveau d'alerte élevé (MHR)
10. sécurité des pompes à perfusion
11. sécurité liée aux narcotiques
12. formation et perfectionnement en sécurité patients
13. prévention de la violence en milieu de travail
14. programme (plan) de sécurité des patients
15. hygiène des mains
16. prévention des chutes
17. prévention des plaies de pression



18. prévention du suicide
19. capital humain
20. communication
21. compétences
22. équipements et appareils médicaux
23. gestion des médicaments
24. gestion des ressources
25. gestion intégrée de la qualité
26. gouvernance
27. installations - environnement physique
28. planification et conception des services
29. préparation en vue de situations d'urgence
30. éthique et droits du patient
31. prévention et contrôle des infections
32. laboratoires et Analyses délocalisées
33. services de diagnostic - Imagerie
34. services transfusionnels
35. dons d'organes et tissus de donneurs décédés
36. retraitement des appareils et instruments médicaux (stérilisation)
37. services d'hospitalisation
38. procréation médicalement assistée
39. service des urgences et SMU
40. service de soins intensifs
41. services d'obstétrique
42. services périopératoires et actes invasifs
43. soins oncologiques et soins palliatifs
44. services de réadaptation
45. services de santé mentale
46. services de traitement des dépendances
47. services de soins à domicile
48. services de soins ambulatoires et primaires
49. implémentation DPI infirmier sur HAP
50. implémentation DPI prescription CHP
51. gestion documentaire - ENNOV
52. services d'hospitalisation CHP
53. crèche



LE PROCESSUS A AMBROISE PARE ET AU CHENE AUX HAIES

Du 21 au 25 juin, six visiteurs ont réalisé une visite « à blanc » de nos deux hôpitaux. Ils ont évalué plus de 2.000 critères répartis en 31 domaines. Certains critères étaient déjà bien rencontrés, mais il restait à travailler sur un grand nombre d'entre eux pour obtenir la reconnaissance officielle.

Or, étant frappés différemment par la pandémie, nos deux hôpitaux ne pouvaient poursuivre le travail à un même rythme. Il a donc été décidé d'organiser la visite définitive du Chêne aux Haies en décembre 2021, et celle d'Ambroise Paré en septembre 2022.

Lors de cette visite, le Chêne aux Haies a rencontré plus de 94% es critères. Il a reçu l'accréditation de niveau Platine.

Ce résultat, supérieur à nos objectifs, fait de nous le premier hôpital psychiatrique belge reconnu à ce niveau de qualité.

Ambroise Paré a activement participé à ce succès puisqu'une grande partie des critères évalués appartenaient à des référentiels transversaux. L'hôpital général poursuit actuellement le travail dans la perspective de la visite de septembre 2022.

PROGRESSION VERS UN ÉCOSYSTÈME DE SANTÉ

Comme prévu, un ensemble de services, totalisant près de 500 travailleurs, ont rejoint notre intercommunale au 1^{er} janvier 2021 :

- le service Téléassistance ;
- la maison de repos « la Bonne Maison de Bouzanton » et le Centre de soins de jour y attenant ;
- la maison de repos et de soins « Résidence du Bois d'Havré » ainsi que les résidences services y attenantes ;
- l'habitat communautaire « Les potes âgés » ;
- cinq crèches : Nid Douillet, Crèche de Mons, Cité P'tit, Bébé Lune et Crèche de Jemappes ;
- la cuisine centrale qui organise les repas des services cités ci-avant ;
- le centre de coordination de soins et d'aides à domicile « ACASA ».

Au cours de cette année, les équipes ont réalisé un travail très important d'intégration de ces services au fonctionnement du CHUPMB. L'informatique, la logistique, les ressources humaines, la maintenance, la communication, la comptabilité sont quelques-unes des équipes qui se sont réorganisées pour proposer leur support aux structures récemment intégrées.

En parallèle, une réflexion a été initiée à propos de divers projets susceptibles de développer ce secteur et d'améliorer son fonctionnement.





Citoyenneté

– CHAPITRE 3

COMPTES ANNUELS ET STATISTIQUES D'ACTIVITÉ

RAPPORT DE GESTION - 2021



LES STATISTIQUES QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Le CHUPMB adhère à une culture visant l'amélioration continue de la sécurité et de la qualité des soins de l'ensemble des services, c'est-à-dire une culture dans laquelle les erreurs ne sont plus considérées comme des échecs personnels, mais comme des opportunités d'améliorer le système et d'éviter les difficultés ultérieures.

C'est dans ce cadre que le CHUPMB invite tous ses collaborateurs à déclarer tout événement indésirable (EI) ayant trait à la sécurité du patient ainsi qu'à la qualité des soins et des services.

Cette déclaration d'EI est concomitante à la prise de toutes les mesures immédiates et nécessaires à la préservation et au recouvrement de la sécurité du patient.

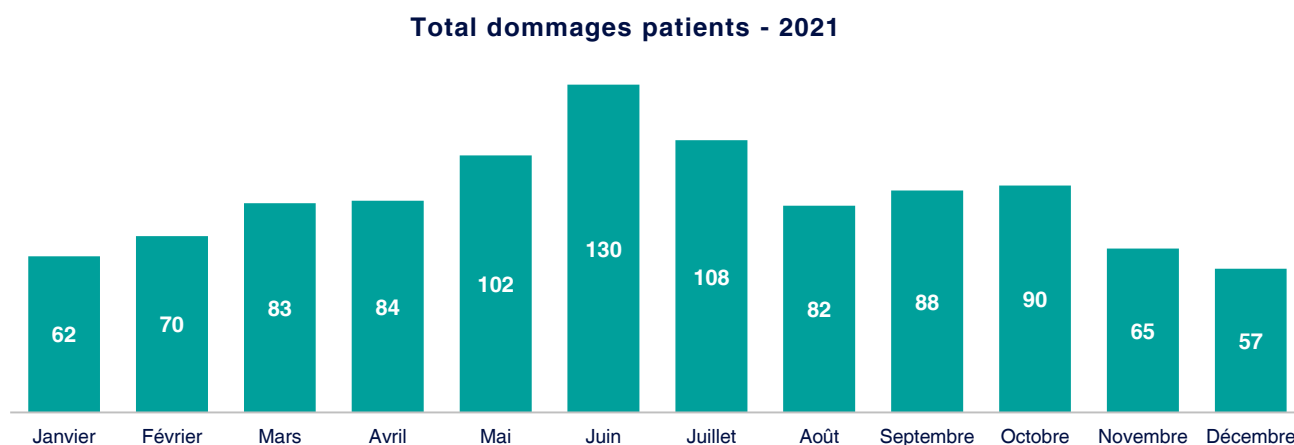
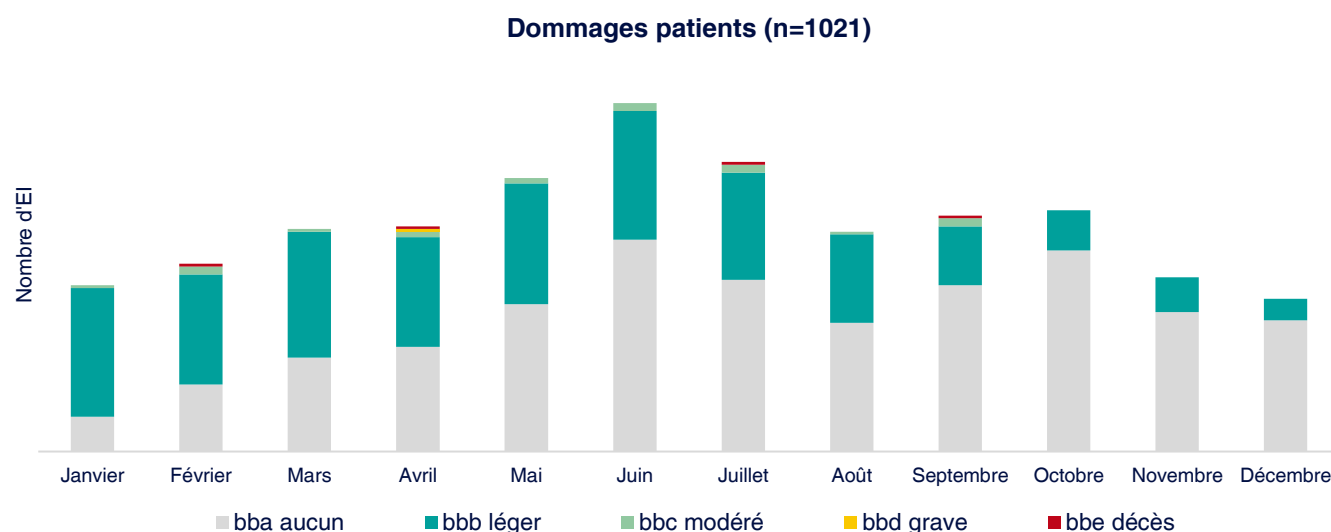
En fonction du type, de la gravité et de la fréquence de l'incident, le département qualité:

- analyse celui-ci avec les experts institutionnels concernés;
- informe la hiérarchie;
- propose des pistes d'actions;
- propose son soutien dans l'élaboration et le suivi des plans d'action, notamment par l'utilisation d'indicateurs.

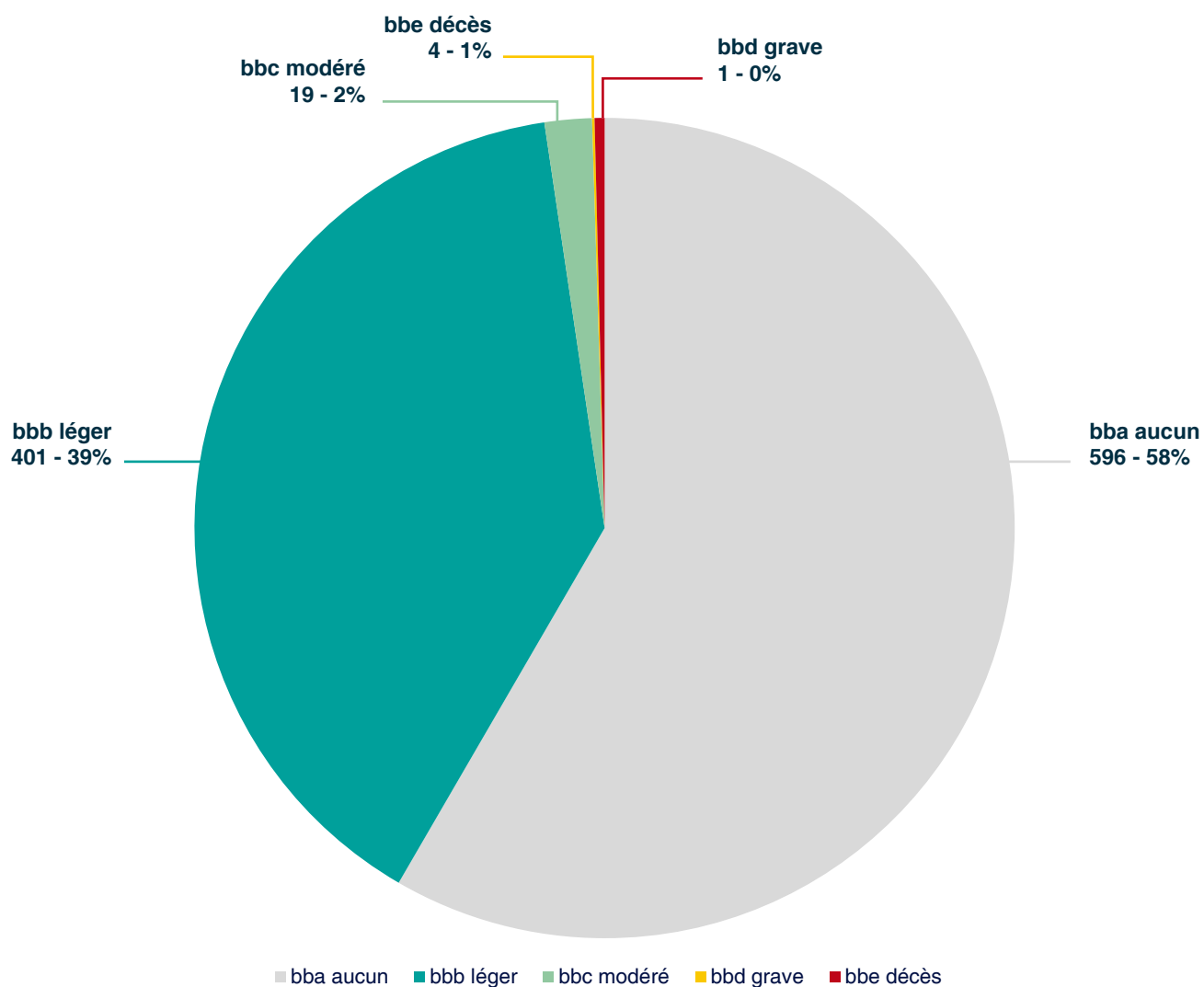
Quand cela est approprié, les incidents sont également analysés au sein du comité qualité, du comité de direction ou d'un comité plus spécialisé.

En 2021, 1.201 EI ont été traités à Ambroise Paré et 415 au Chêne aux Haies. Entre 2 et 3% de ces incidents déclarés ont engendré un dommage modéré ou grave.

LES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES DÉCLARÉS À AMBROISE PARÉ (2021)

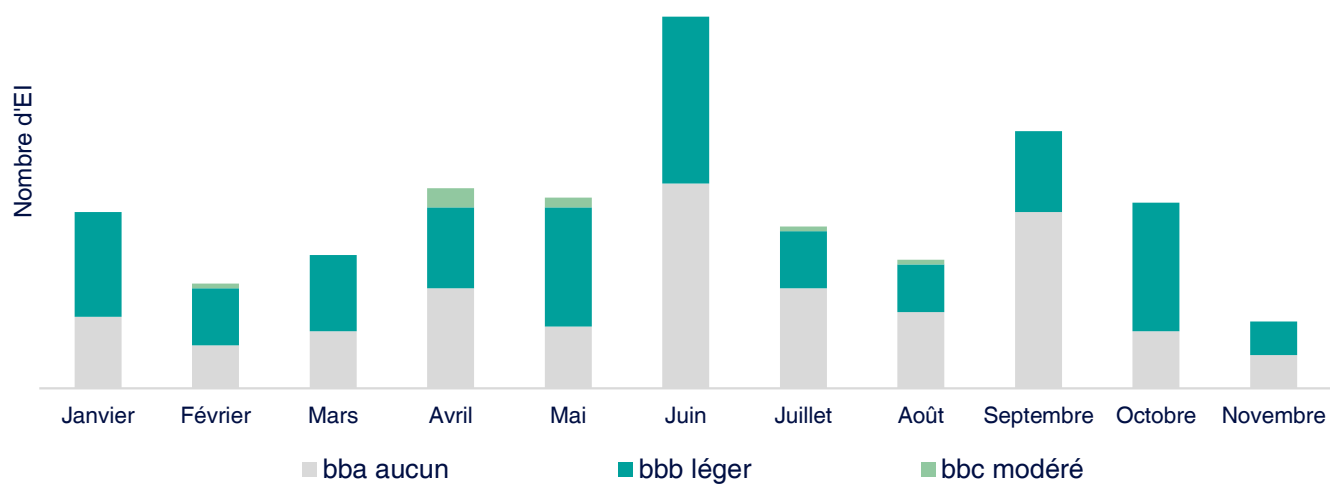


Domages patients (n=1021)



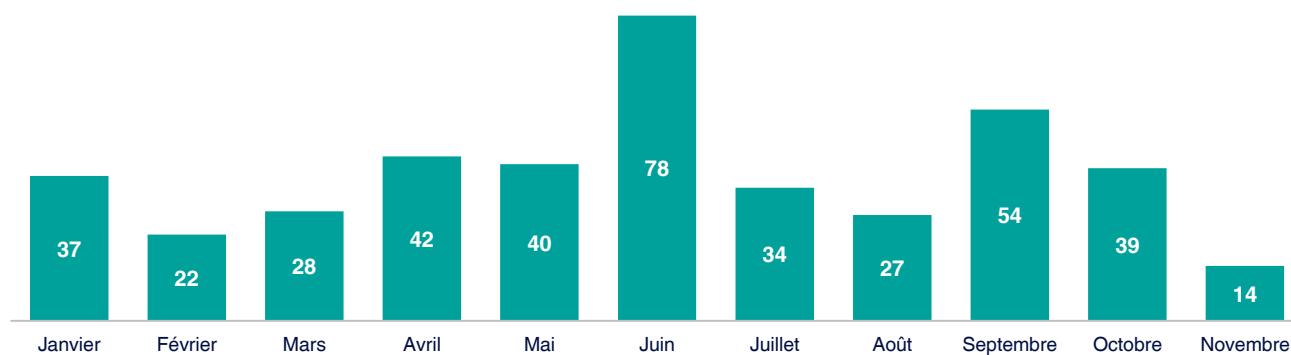
LES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES DÉCLARÉS AU CHP CHÊNE AUX HAIES (2021)

Domages patients (n=415)

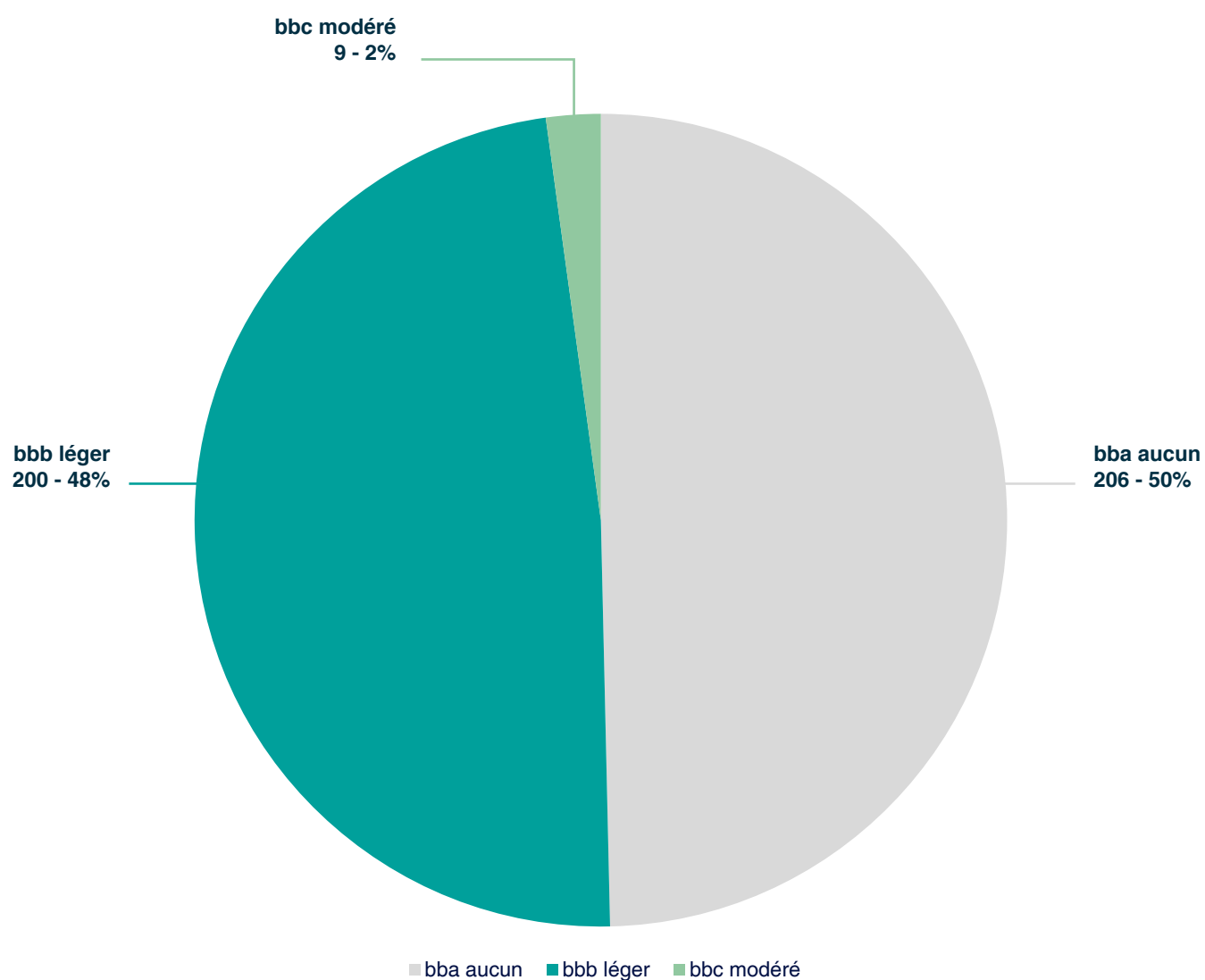


LES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES DÉCLARÉS AU CHP CHÊNE AUX HAIES (2021) - SUITE

Total dommages patients



Dommages patients (n=415)



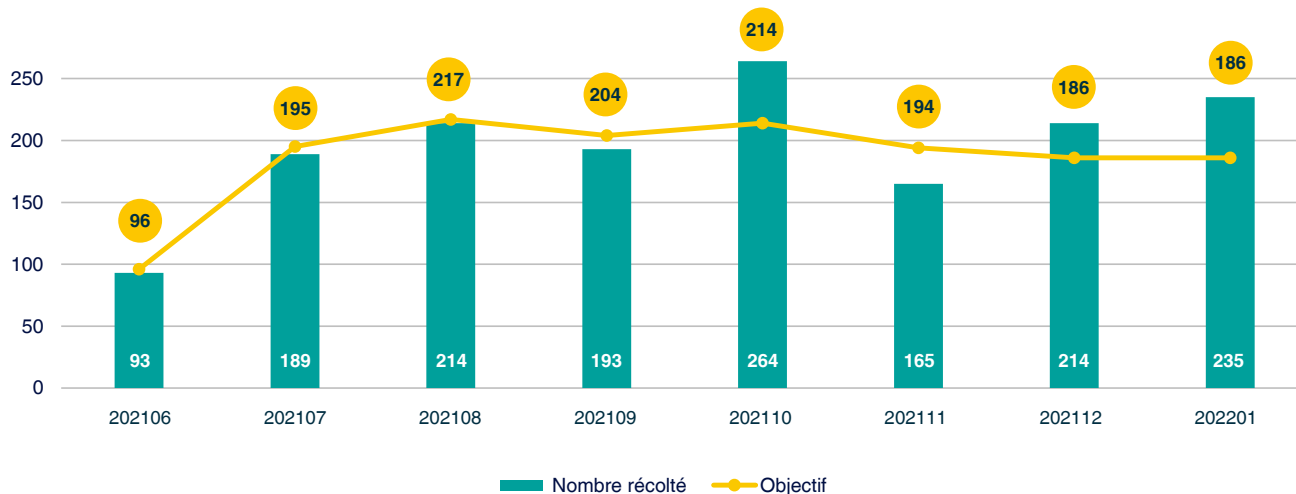
Soucieux de toujours améliorer la qualité de ses prestations au niveau de l'accueil et de l'hospitalisation, le CHU Ambroise Paré invite les patients, au terme de leur séjour d'hospitalisation, à **compléter un questionnaire anonyme de satisfaction**.

De pas du tout satisfait 😞 à tout à fait satisfait 😊, ils ont la possibilité d'évaluer, sur une échelle de 1 à 5, l'ensemble des éléments constituant leur expérience de prise en charge.

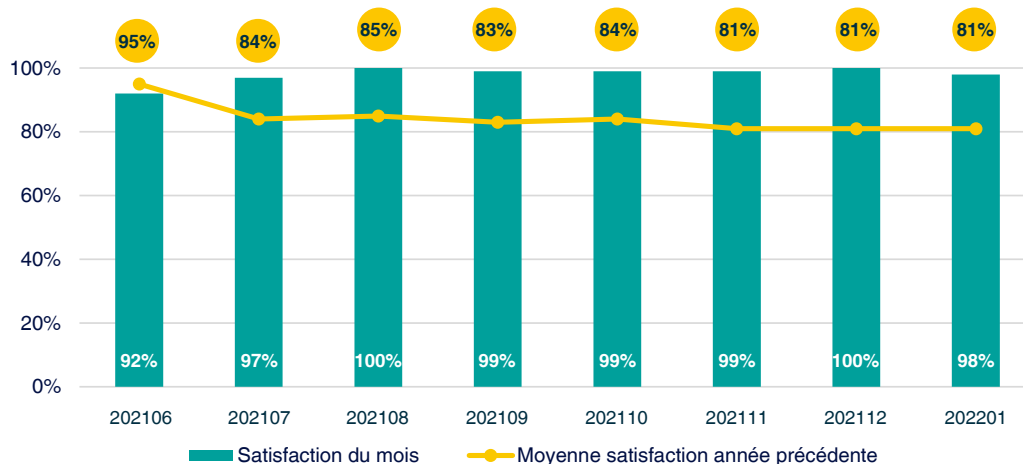
Comme chaque année, le nombre de questionnaires récoltés est assez modeste (environ 200 par mois) mais le taux de satisfaction des répondants est très élevé.

SATISFACTION GLOBALE HAP – QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

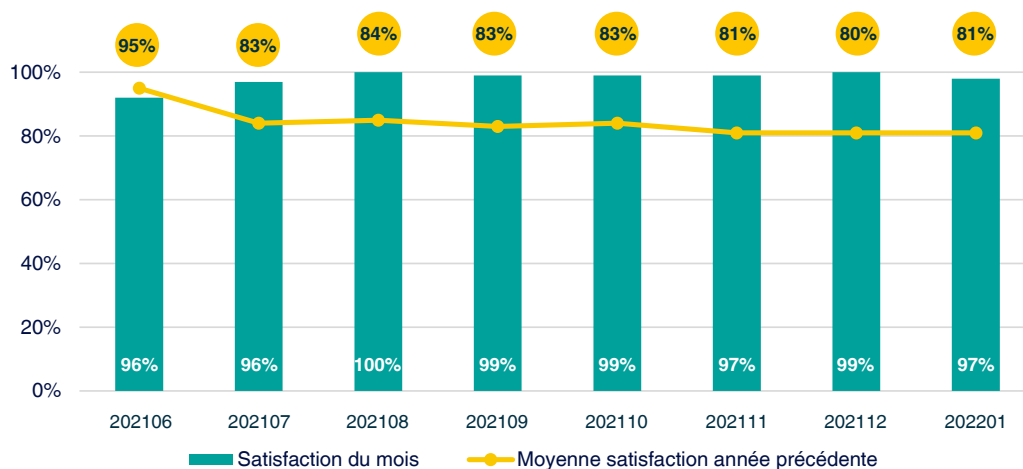
Nombre de questionnaires de satisfaction récoltés par rapport aux objectifs



Pourcentage de patients satisfaits



Pourcentage de patients qui recommandent l'hôpital



LES STATISTIQUES D'ACTIVITÉ ET D'OCCUPATION

SITE CHU AMBROISE PARÉ

I. NOMBRE DE JOURN. HOSPIT.	2019	2020	2021
CHIRURGIE	30.720	19.531	22.457
MÉDECINE	32.468	32.065	33.406
GÉRIATRIE	24.436	17.148	17.310
SOINS INTENSIFS	3.656	3.714	3.781
PÉDIATRIE	3.574	2.501	3.817
MATERNITÉ	5.611	5.037	5.522
NEURO-PSYCHIATRIE (INDEX A)	9.005	4.760	5.662
SP PALLIATIF	1.834	1.499	2.003
SP CHRONIQUE	11.491	9.417	11.718
Total	122.795	95.672	105.675

II. TAUX D'OCCUPATION (SUR BASE DES LITS AGRÉÉS)	2019	2020	2021
CHIRURGIE	80%	51%	59%
MÉDECINE	88%	87%	91%
GÉRIATRIE	90%	63%	64%
SOINS INTENSIFS	83%	85%	86%
PÉDIATRIE	36%	25%	39%
MATERNITÉ	77%	69%	76%
NEURO-PSYCHIATRIE (INDEX A)	82%	43%	52%
SP PALLIATIF	84%	68%	91%
SP CHRONIQUE	79%	65%	80%

III. DURÉE DE SÉJOUR	2019	2020	2021
CHIRURGIE	4,09	3,59	3,29
MÉDECINE	5,05	6,73	6,10
GÉRIATRIE	20,57	20,71	18,43
SOINS INTENSIFS	6,43	8,14	8,75
PÉDIATRIE	2,97	2,98	3,44
MATERNITÉ	3,73	3,45	3,54
NEURO-PSYCHIATRIE (INDEX A)	22,34	17,96	19,80
SP PALLIATIF	20,61	20,82	23,02
SP CHRONIQUE	31,83	30,57	32,64



IV. NOMBRE D'ADMISSIONS	2019	2020	2021
CHIRURGIE	7.514	5.152	6.493
MÉDECINE	5.537	4.486	5.137
GÉRIATRIE	1.188	828	939
C + D	891	564	673
SOINS INTENSIFS	569	456	432
PÉDIATRIE	1.203	840	1.109
MATERNITÉ	1.503	1.459	1.562
NEURO-PSYCHIATRIE (INDEX A)	403	265	286
SP PALLIATIF	89	72	87
SP CHRONIQUE	361	308	359
Total	19.258	14.430	17.077

V. NOMBRE DE CONSULTATIONS	2019	2020	2021
ANESTHÉSIOLOGIE	7.561	4.671	7.250
CARDIOLOGIE	12.068	10.284	13.222
CHIRURGIE ABDOMINALE	12.036	8.566	12.325
CHIRURGIE PLASTIQUE	3.860	2.875	4.440
DERMATOLOGIE	13.001	10.964	13.675
URGENCES	60.384	45.638	54.741
GASTRO-ENTÉROLOGIE	9.893	8.085	8.881
GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE	34.280	27.932	35.674
MÉDECINE INTERNE	26.203	24.652	26.605
NEUROCHIRURGIE	2.408	1.741	2.370
NEUROLOGIE	10.812	9.277	11.668
ORL	11.668	9.701	11.959
OPHTALMOLOGIE	14.887	15.762	20.057
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE	37.682	26.832	30.853
PÉDIATRIE	28.499	18.327	23.605
PNEUMOLOGIE	8.953	6.201	7.201
PSYCHIATRIE	10.754	11.364	12.258
RHUMATOLOGIE-REVALIDATION	9.112	7.549	11.058
STOMATOLOGIE	9.931	7.760	9.292
UROLOGIE	8.380	6.685	9.693
CENTRE DE MÉDECINE SPORTIVE	2.896	1.663	1.831
DIVERS	2.828	2.003	2.643
Total	338.096	268.532	331.301

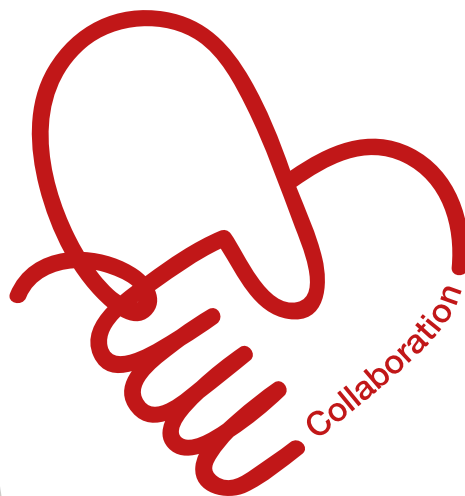
LES STATISTIQUES D'ACTIVITÉ ET D'OCCUPATION

SITE CHP CHÊNE AUX HAIES

I. EVOLUTION DES JOURNÉES PAR INDICE ET PAR ANNÉE	2019	2020	2021
A	62.988	55.069	55.125
a	11.660	10.636	10.906
T	0	0	0
t	3.348	2.360	2.659
DÉFENSE SOCIALE - INTERNEMENT	14.166	16.409	17.498
K	1.623	1661	2.014
Total	93.785	86.135	88.202

MAISON DE SOINS PSYCHIATRIQUES	21.142	20.932	19.199
--------------------------------	--------	--------	--------

II. CONSULTATIONS	2019	2020	2021
CONSULT PSYCHIATRIQUES	4.237	2.450	5.580
CONSULT MÉDECINE GÉNÉRALE	2.710	2.098	2.046



LES STATISTIQUES D'ACTIVITÉ PÔLE NON HOSPITALIER

TÉLÉ ASSISTANCE

	2019	2020	2021
NOMBRE D'ABONNÉS	3.969	3.995	4.275

RÉSIDENCE DU BOIS D'HAVRÉ

	2019	2020	2021
JOURNÉES FACTURÉES	80.501	74.114	76.876
TAUX D'OCCUPATION	99,8%	91,6%	95,3%

BONNE MAISON DE BOUZANTON

	2019	2020	2021
JOURNÉES FACTURÉES	23.444	23.529	21.681
TAUX D'OCCUPATION	91,8%	91,8%	84,9%

ACASA : ACTIVITÉ 2021

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	307
HEURES PRESTÉES	71.743
REPAS LIVRÉS AU DOMICILE	71.625

CRÈCHES : TAUX D'OCCUPATION EN 2021

CITÉ P'TIT	108%
CRÈCHE DE JEMAPPES	93%
BÉBÉ LUNE	95%
CRÈCHE DE MONS	70%
NID DOUILLET	108%
ROPIEURS	90%



COMPTES ANNUELS

COMPTES CONSOLIDÉS CHUPMB

ACTIF				
	Codes	2021	2020	Ecart
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	237.663.644,04	207.017.108,56	30.646.535,48
I. Frais d'établissement	20	2.797.329,18	3.704.143,92	-906.814,74
II. Immobilisations incorporelles	21	625.416,85	545.196,56	80.220,29
III. Immobilisations corporelles	22/27	233.746.782,01	202.273.652,08	31.473.129,93
A. Terrains et constructions	22	178.800.584,91	180.666.349,21	-1.865.764,30
B. Matériel d'équipement médical	23	11.068.158,91	11.146.938,59	-78.779,68
C. Matériel d'équipement non médical & mobilier	24	7.584.853,17	6.908.987,98	675.865,19
D. Location - financement et droits similaires	25	0,00	0,00	0,00
E. Autres immobilisations corporelles	26	29.450.533,76	3.780,04	29.446.753,72
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	6.842.651,26	3.547.596,26	3.295.055,00
IV. Immobilisations financières	28	494.116,00	494.116,00	0,00
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	108.141.153,98	101.460.774,81	6.680.379,17
V. Créances à plus d'un an	29	13.388.200,77	9.902.478,33	3.485.722,44
A. Créances pour prestations	290	0,00	0,00	0,00
B. Autres créances	291	13.388.200,77	9.902.478,33	3.485.722,44
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	3.874.554,27	3.672.074,81	202.479,46
A. Approvisionnements et fournitures	31	3.874.554,27	3.672.074,81	202.479,46
VII. Créances à un an au plus		72.749.633,66	64.470.941,29	8.278.692,37
A. Créances pour prestations	400/409	63.987.198,99	54.741.193,26	9.246.005,73
1. Patients	400	6.105.381,60	4.105.898,27	1.999.483,33
2. Organismes assureurs	402	51.214.699,42	44.489.066,05	6.725.633,37
3. Rattrapages	403	5.527.213,11	8.182.484,53	-2.655.271,42
4. Produits à recevoir	404	1.616.798,84	598.594,20	1.018.204,64
4b. Acomptes versés aux fournisseurs	406	4.240,75	0,00	4.240,75
5. Créances douteuses	407	1.336.659,90	1.348.918,79	-12.258,89
6. Réductions de valeurs	409	-1.817.794,63	-3.983.768,58	2.165.973,95
B. Autres créances	41	8.762.434,67	9.729.748,03	-967.313,36
1. Médecins, dentistes, para-médicaux	415			
2. Autres	410/418	8.762.434,67	9.729.748,03	-967.313,36
3. Réductions de valeurs	419	0,00	0,00	
VIII. Placements de trésorerie	51/53	0	0	0
IX. Valeurs disponibles	55/58	14.573.663,40	20.010.481,70	-5.436.818,30
X. Comptes de régularisation	49	3.555.101,88	3.404.798,68	150.303,20
TOTAL DE L'ACTIF		345.804.798,02	308.477.883,37	37.326.914,65



PASSIF

	Codes	2021	2020	Ecart
CAPITAUX PROPRES	10 à 15-18	71.204.424,26	71.249.360,97	-44.936,71
I. Apport	10	21.945.705,08	6.829.911,64	15.115.793,44
A. Disponible	1110	0,00	0,00	0,00
B. Indisponible	1119	21.945.705,08	6.829.911,64	15.115.793,44
II. Plus value de réévaluation	12	0	0	0,00
III. Réserve	13	2.346.208,43	6.999.611,16	-4.653.402,73
A. Réserves statutairement indisponibles	130	656.763,61	656.763,61	0,00
B. Autres réserves indisponibles	131	1.689.444,82	6.342.847,55	-4.653.402,73
IV. Résultat reporté	14	18.441.067,67	26.981.286,64	-8.540.218,97
V. Subsidés d'investissement	15	28.471.443,08	30.438.551,53	-1.967.108,45
VI. Primes de fermeture	18	0	0	0,00
VII. Provisions pour risques et charges	16	48.300.188,15	43.922.913,00	4.377.275,15
DETTES	17/49	226.300.185,61	193.305.609,40	32.994.576,21
VIII. Dettes à plus d'un an	17	167.565.988,00	144.122.150,84	23.443.837,16
A. Dettes financières	170/4	137.465.781,63	139.892.101,26	-2.426.319,63
1. Dettes de location - financement	172			
2. Etablissements de crédits	173	137.465.781,63	139.892.101,26	-2.426.319,63
B. Dettes relatives aux achats biens & services	175	26.224.407,69	0,00	26.224.407,69
C. Avances Ministère de la Santé Publique	177	3.875.798,68	4.230.049,58	-354.250,90
IX. Dettes à un an au plus	42/48	57.382.699,98	48.152.854,95	9.229.845,03
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	18.513.851,69	16.878.885,84	1.634.965,85
B. Dettes financières	43	6.060,18	21.765,35	-15.705,17
1. Etablissements de crédits	430/31	6.060,18	21.765,35	-15.705,17
C. Dettes courantes	44	26.067.888,95	20.182.853,13	5.885.035,82
1. Fournisseurs	440/444	24.850.188,22	20.907.799,06	3.942.389,16
2. Montants de rattrapage	443	0,00	0,00	0,00
3. Médecins, dentistes, para-médicaux	445	1.217.700,73	-724.945,93	1.942.646,66
D. Acomptes reçus	46	45.040,93	49.269,53	-4.228,60
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	11.512.093,47	9.587.671,90	1.924.421,57
1. Précompte professionnel - Impôts	450/453	1.993.148,86	1.996.861,17	-3.712,31
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	9.518.944,61	7.590.810,73	1.928.133,88
F. Autres dettes	47/48	1.237.764,76	1.432.409,20	-194.644,44
X. Comptes de régularisation	49	1.351.497,63	1.030.603,61	320.894,02
TOTAL DU PASSIF		345.804.798,02	308.477.883,37	37.326.914,65

COMPTE DE RESULTATS

	Codes	2021	2020	Ecart
I. Produits d'exploitation	70/74	281.848.834,73	239.391.112,74	42.457.721,99
A. Chiffre d'affaires	70	256.405.139,56	220.294.170,41	36.110.969,15
Budget des moyens financiers	700	123.664.473,81	114.972.863,02	8.691.610,79
Rattrapage estimé exercice en cours	701	2.202.181,26	1.846.917,16	355.264,10
Suppléments de chambre	702	642.271,00	567.486,00	74.785,00
Forfaits conventions INAMI	703	10.010.211,18	5.259.028,20	4.751.182,98
Produits accessoires	704	28.991,14	22.516,90	6.474,24
Produits pharmaceutiques	705	36.127.075,60	30.489.122,38	5.637.953,22
Financement de l'entité fédérée - Prix d'hébergement	706	2.051.803,74	1.871.602,24	180.201,50
Montant global prospectif	707	5.055.739,56	4.120.453,23	935.286,33
Honoraires	709	76.622.392,27	61.144.181,28	15.478.210,99
C. Production immobilisée	72	17.436,30	14.941,80	2.494,50
D. Autres produits d'exploitation	74	25.426.258,87	19.082.000,53	6.344.258,34
Subsides d'exploitation	740/1	0,00	323.053,99	-323.053,99
Autres	743/9	25.426.258,87	18.758.946,54	6.667.312,33
II. Coût des produits d'exploitation	60/64	284.200.581,32	237.187.908,20	47.012.673,12
A. Approvisionnements et fournitures	60	53.897.738,57	46.407.161,78	7.490.576,79
1. Achats	600/8	54.109.571,14	47.039.904,16	7.069.666,98
Variations de stocks	609	-211.832,57	-632.742,38	420.909,81
B. Services et fournitures accessoires	61	71.904.423,67	59.788.617,83	12.115.805,84
Autres services et fournitures accessoires	610/616	19.154.463,81	15.636.453,75	3.518.010,06
Personnel intérimaire et mis à disposition	617	3.669.255,42	4.020.688,03	-351.432,61
Emoluments Administrateurs	618	90.005,73	85.499,32	4.506,41
Rétribution méd./paraméd./soignant	619	48.990.698,71	40.045.976,73	8.944.721,98
C. Rémunérations et charges sociales	62	131.849.730,39	109.941.094,25	21.908.636,14
Personnel médical	620/625	2.500.376,99	2.417.841,92	82.535,07
Autre personnel	620/625	129.349.353,40	107.523.252,33	21.826.101,07
D. Amortissements s/immobilisations	630	18.416.294,00	18.261.331,01	154.962,99
E. Réductions de valeurs sur actifs circulants	634	342.306,11	-542.513,12	884.819,23
F. Provisions pour risques et charges	635/7	5.843.538,83	1.206.956,96	4.636.581,87
G. Autres charges d'exploitation	64	1.946.549,75	2.125.259,49	-178.709,74
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	-2.351.746,59	2.203.204,54	-4.554.951,13
III. Perte d'exploitation (-)	64/70			
IV. Produits financiers	75	2.262.163,26	1.956.350,73	305.812,53
B.Produits des actifs circulants	751	3.352,11	4.341,97	-989,86
C.Subsides en capital et intérêts	753	1.972.372,49	1.630.345,50	342.026,99
D. Autres produits financiers	752/9	286.438,66	321.663,26	-35.224,60
V. Charges financières	65	4.421.381,36	4.767.944,20	-346.562,84
A. Charges des emprunts	650	4.374.211,68	4.693.849,07	-319.637,39
B. Charges des crédits à court terme	656	0,00	0,00	0,00
C. Autres charges financières	654/9	47.169,68	74.095,13	-26.925,45
VI. Bénéfice courant (+)	70/65	-4.510.964,69	-608.388,93	-3.902.575,76
VI. Perte courante (-)	65/70			
VII. Produits exceptionnels	76	2.492.075,33	3.960.860,13	-1.468.784,80
A. Reprise d'amortissements & de réduct valeur	760	0,00	0,00	0,00
C. Reprises de provision pour R & C	762	250.000,00	0,00	250.000,00
E. Autres produits exceptionnels de l'exercice	764/8	61.999,79	250.347,53	-188.347,74
F. Produits afférents aux exercices antérieurs	769	2.180.075,54	3.710.512,60	-1.530.437,06
VIII. Charges exceptionnelles	66	-2.474.033,92	2.605.782,27	-5.079.816,19
A. Amortissements exceptionnels	660	3.843,28	637.866,45	-634.023,17
C. Provisions pour risques et charges	662	0,00	3.938.978,10	-3.938.978,10
D. Moins-values sur réalisation actifs immobilisés	663	0,00	0,00	0,00
E. Autres charges exceptionnelles de l'exercice	664/5	65.717,24	72.488,45	-6.771,21
F. Charges afférentes aux exercices antérieurs	669	-2.543.594,44	-2.043.550,73	-500.043,71
IX. Produit de l'exercice	70/66	455.144,56	746.688,93	-291.544,37
Perte de l'exercice	66/70			
X. Impôts sur le résultat	67	0,00	0,00	0,00



AFFECTATION DU RESULTAT

	Codes	2021	2020
AFFECTATION			
A. Bénéfice à affecter	70/69	18.441.067,67	26.981.286,64
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	455.144,56	746.688,93
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
2. Bénéfice reporté à l'exercice précédent	790	17.985.923,11	26.234.597,71
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
C. Dotations aux réserves	691/2	0,00	0,00
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter	693	18.441.067,67	26.981.286,64
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention de tiers dans la perte	794		
F. Rémunérations capital	694/6		
Rémunérations capital privilégié			
Rémunérations capital non privilégié			





ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FINANCIÈRES CHUPMB 2021						
	Codes	Frais d'établissement	Codes	Immobilsations incorporelles	Codes	Immobilsations financières
a. Valeur d'acquisition	20		21		28	
Au terme de l'exercice précédent		15.993.301,16		10.863.668,97		494.116,00
Mutation de l'exercice (+)		28.605,37		298.071,20		0,00
Mutation de l'exercice (-)		0,00		0,00		0,00
Tft d'une rubrique à 1 autre		0,00		98.111,54		0,00
Au terme de l'exercice		16.021.906,53		11.259.851,71		494.116,00
c. Amortissements						
Au terme de l'exercice précédent		-12.289.157,24		-10.318.472,41		0,00
Mutation de l'exercice (+)		-935.420,11		-263.273,82		0,00
Mutation de l'exercice (-)		0,00		-52.688,63		0,00
Au terme de l'exercice		-13.224.577,35		-10.634.434,86		0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		2.797.329,18		625.416,85		494.116,00

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CHUPMB 2021

	Terrains et constructions	Mat. d'équip. médical	Mat. d'équip. non médical et mobilier	Location financement	Autres immob. corporelles	Immobilisations en cours
a. Valeur d'acquisition	22	23	24	25	26	27
Au terme de l'exercice précédent	308.790.333,38	86.453.910,31	43.971.788,85	122.032,10	3.780,04	3.547.596,26
Mutation de l'exercice (+)	3.619.592,64	5.986.237,12	2.548.194,39	0,00	29.446.794,96	10.765.431,66
Mutation de l'exercice (-)	-1.468.416,91	-2.434,27	-85.895,51	0,00	0,00	-943.537,48
Tft d'une rubrique à 1 autre	7.255.017,99	8.236,35	0,00	0,00	-41,24	-6.526.839,18
Au terme de l'exercice	318.196.527,10	92.445.949,51	46.434.087,73	122.032,10	29.450.533,76	6.842.651,26
c. Amortissements						
Au terme de l'exercice précédent	-128.123.984,17	-75.306.971,72	-37.062.800,87	-122.032,10	0,00	0,00
Mutation de l'exercice (+)	-11.222.501,36	-4.329.199,45	-1.665.899,26	0,00	0,00	0,00
Mutation de l'exercice (-)	-49.456,69	-1.741.619,37	-120.534,43	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	-139.395.942,22	-81.377.790,54	-38.849.234,56	-122.032,10	0,00	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	178.800.584,88	11.068.158,97	7.584.853,17	0,00	29.450.533,76	6.842.651,26

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice 2021
DETTES FINANCIÈRES		
Dettes à plus d'un an		
Etablissement de crédit	173	101.111.077,78
Dettes à un an au plus		
Etablissement de crédit	423	11.553.644,31
TOTAL		112.664.722,09

Dettes fiscales, salariales et sociales

	Codes	Exercice 2021
1. Impôts		
Précompte professionnel et impôts	451/453	1.993.148,86
2. Rémunérations & Ch sociales		
Dettes envers l'ONSS	454	2.764.886,89
3. Autres dettes salariales et sociales		
	455/9	6.754.057,72
TOTAL		11.512.093,47

Personnel et frais de personnel

	Codes	Exercice 2021	Exercice 2020
1. Effectif moyen du personnel		2.155,56	1.754,40
2. Frais de personnel (62 uniquement)			
a. Rémunérations et avantages sociaux	620	97.536.451,17	81.738.860,41
b. Cotisations patronales assur.sociales	621	29.178.650,71	24.284.297,84
c. Autres frais de personnel	623	3.901.414,49	3.673.380,26
d. Pensions de retraite et de survie	624	141.430,94	0,00
e. Provisions salariales	625	1.091.783,10	244.555,74
TOTAL		131.849.730,41	109.941.094,25



RÈGLES D'ÉVALUATION

FRAIS D'ETABLISSEMENT, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

1. Les frais d'établissement et le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont pris en charge par amortissement par application des taux annuels suivants :

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

- Frais de constitution et d'apports 33%
- Autres frais d'établissement 33%
- Intérêts intercalaires 10%
- Frais de restructuration 33%

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Immobilisations incorporelles 33%

CONSTRUCTIONS

- Constructions 3%
- Autres droits réels sur des immeubles 3%
- Grosses réparations et gros entretiens 10%
- Agencement des immeubles 3%
- Matériel d'équipement médical 20%
- Matériel d'équipement non médical et mobilier 10%
- Matériel roulant 20%
- Matériel et mobilier informatique 20%

Lorsque le taux d'amortissement est de 33% ou de 3% par an, il est porté la première année respectivement à 34% et à 4%.

Par exception, pour les constructions de type modulaire préfabriqué, le taux d'amortissement est de 10 % par an.

2. Les constructions qui, lors de leur acquisition sont, en raison de leurs caractéristiques techniques destinées à avoir une durée d'utilisation probable inférieure à celle correspondant aux taux visés sub.1, sont amorties sur leur durée d'utilisation probable.

3. Lorsque la durée d'un droit d'usufruit, de superficie ou d'emphytéose est inférieure à celle correspondant aux taux visés sub.1, leur valeur d'acquisition est amortie sur la durée de ce droit.

4. L'amortissement prend cours le 1er janvier de l'année qui suit l'année au cours de laquelle l'installation ou l'équipement a été mis en état d'exploitation effective.

5. Les immobilisations détenues en location financement et droits similaires sont amortis selon les règles prévues aux n°1 à 4.

6. Les immobilisations corporelles en cours et les acomptes versés ne font pas l'objet d'amortissements.

7. Si des subsides d'investissements ou des avances du Ministère de la Santé Publique, autres que les avances récupérables octroyées en application de l'A.R. du 1er juin 1976, ont été allouées dans le cadre du financement des frais d'établissement ou des immobilisations corporelles, ils font l'objet d'une réduction



échelonnée, par imputation au compte "autres produits financiers" au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux frais d'établissement ou aux immobilisations corporelles pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service des immobilisations.

8. Les primes de fermeture relatives aux biens immobiliers font l'objet de réductions échelonnées au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour lesquelles la prime a été obtenue. Quant à celles relatives aux frais de fonctionnement, elles sont transférées au compte de résultats sur base d'un plan échelonné.

STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur prix d'acquisition, au prix moyen pondéré ou au prix du marché si celui-ci est inférieur. Des réductions de valeur sont pratiquées sur les stocks obsolètes ou inutilisables.

CRÉANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Le Conseil d'Administration décide du montant des réductions de valeur compte tenu d'une analyse individualisée des créances douteuses.

Une réduction de valeurs est comptabilisée de telle sorte que le compte 409 Réductions de valeurs actées sur créances permette de couvrir les pertes potentielles sur créances patients et organismes dans les hypothèses suivantes :

CRÉANCES SUR PATIENTS

En considérant les paiements reçus jusqu'au 31 janvier de l'année X + 1 :

- créances non échues (facturation de décembre de l'année X) : pas de perte attendue ;
- créances relatives à la facturation de janvier à novembre de l'année x : perte attendue de 25 % de la valeur nominale ;
- créances relatives à la facturation de l'année x-1 : perte attendue de 50 % de la valeur nominale ;
- créances relatives à la facturation de l'année x-2 : perte attendue de 75 % de la valeur nominale ;
- créances antérieures à la facturation de l'année x-2 : perte attendue de 100 % de la valeur nominale.

CRÉANCES SUR ORGANISMES ASSUREURS

En considérant les paiements reçus jusqu'au 31 janvier de l'année X + 1 :

- couverture à 100 % des créances relatives aux facturations des années X-2 et plus.

La prévision du rattrapage de l'exercice en cours est établie sur base des règles ministérielles connues au moment du calcul. Cette estimation se fait de manière prudente compte tenu des incertitudes liées aux modalités de révision des sous-parties concernées.

Le montant définitif du rattrapage positif ou négatif est enregistré sur base des révisions communiquées par le Ministre de la Santé Publique.

DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les emprunts subsidiés par la Région wallonne (dits « emprunts CRAC ») sont comptabilisés par écriture miroir au sein des comptes annuels (17/29 et 41/42), les charges financières relatives à ces emprunts étant compensées par un remboursement des intérêts opéré par le CRAC.

PROVISION POUR PECULES DE VACANCES

Pour les agents statutaires comme pour les agents contractuels, la provision pour pécules de vacances de l'année X, est égale au montant du pécule de vacances servi l'année X-1 aux agents en activité au 31 décembre de l'exercice X-1, majoré d'un pourcentage tenant compte des augmentations barémiques et de l'indexation.

PROVISION POUR CHARGES DE PENSIONS STATUTAIRES

Le montant de la provision est réévalué chaque année sur base d'une simulation de l'évolution des réserves du fonds de pension Ethias, dans l'hypothèse d'un fonds croissant (+ 5 ETP statutaires par an) et compte tenu des informations disponibles sur les différents paramètres influençant l'évolution des réserves de ce fonds.

La provision vise à couvrir, pendant une période d'au moins 5 ans après épuisement des réserves du fonds de pension Ethias, la différence entre d'une part le coût estimé des cotisations de base, des cotisations de responsabilisation et de la pénalité liée au deuxième pilier contractuel, et d'autre part le produit de la masse salariale cotisable et du taux d'alimentation du fonds de pension retenu pour la dernière année précédant l'épuisement des réserves du fonds de pension.

RECETTES DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET DE MATERIEL DE SYNTHÈSE

Compte tenu des décalages de facturation importants pouvant exister par rapport au moment de la délivrance, les recettes facturées en début d'année postérieure à l'exercice considéré, font l'objet d'une écriture de régularisation visant à les associer à l'exercice considéré et à garantir ainsi la concomitance entre les charges et recettes d'un même exercice.



JUSTIFICATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX RÈGLES D'ÉVALUATION

1^{ÈRE} MODIFICATION : suppression de la faculté, pour les installations et équipements mis en exploitation au cours du mois de janvier, de procéder au premier amortissement au cours de l'année de leur mise en exploitation :

- cette faculté ne présente plus d'intérêt au niveau des hôpitaux depuis l'instauration du prix d'hébergement comme mode de financement des infrastructures et des équipements (dans l'ancien système BMF, il était possible, en amortissant un an plus tôt, d'obtenir le financement correspondant un an plus tôt également) ;
- cette faculté est probablement appelée à disparaître dans le cadre d'une réforme prochaine du plan comptable des établissements hospitaliers (voir avis du 11 mars 2021 du CFEH) ;
- nombre d'institutions hospitalières y ont déjà renoncé.

IMPACT FINANCIER (REPORT DE CHARGES À L'EXERCICE 2022) :

- CHU Ambroise Paré : 155.487,63 €
- CHP Chêne aux haies : 8.537,22 €
- Secteur des activités non hospitalières : 1.177.871,80 €

2^{ÈME} MODIFICATION : modification des règles de calcul des réductions de valeurs sur créances patients et organismes :

ANCIENNES RÈGLES :

une réduction de valeurs est comptabilisée de telle sorte que le compte 409 Réductions de valeurs actées sur créances permette de couvrir les pertes potentielles sur créances patients et organismes dans les hypothèses suivantes :

- créances ordinaires sur patients : perte attendue de 50 % de la valeur nominale ;
- facilités de paiements accordées aux patients : idem ;
- dossiers de médiation de dettes, successions, huissiers et sociétés de recouvrement : perte attendue de 100 % de la valeur nominale ;
- créances sur OA (hors douzièmes) : perte attendue de 5 % de la valeur nominale.

NOUVELLES RÈGLES :

une réduction de valeurs est comptabilisée de telle sorte que le compte 409 Réductions de valeurs actées sur créances permette de couvrir les pertes potentielles sur créances patients et organismes dans les hypothèses suivantes :

CRÉANCES SUR PATIENTS :

en considérant les paiements reçus jusqu'au 31 janvier de l'année X + 1 :

- créances non échues (facturation de décembre de l'année X) : pas de perte attendue ;
- créances relatives à la facturation de janvier à novembre de l'année x : perte attendue de 25 % de la valeur nominale ;
- créances relatives à la facturation de l'année x-1 : perte attendue de 50 % de la valeur nominale ;
- créances relatives à la facturation de l'année x-2 : perte attendue de 75 % de la valeur nominale ;
- créances antérieures à la facturation de l'année x-2 : perte attendue de 100 % de la valeur nominale.

CRÉANCES SUR ORGANISMES ASSUREURS :

en considérant les paiements reçus jusqu'au 31 janvier de l'année X + 1 :

- couverture à 100 % des créances relatives aux facturations des années X-2 et plus.

JUSTIFICATION :

les règles antérieures étaient très prudentes, notamment en ce qui concerne les organismes assureurs ; à l'examen des pertes sur créances effectivement constatées au cours des derniers exercices, compte tenu de l'efficacité des procédures de recouvrements mises en œuvre au cours de ces exercices, il est apparu que les règles actuelles n'étaient plus justifiées ; elles sont donc revues en tenant compte du fait que les pertes constatées sont inférieures.

Les nouvelles règles sont en harmonie avec la pratique généralement répandue dans les autres institutions hospitalières.

Impact financier positif sur le résultat 2021 :

- CHU Ambroise Paré : 2.387.848,38 €
- CHP Chêne aux haies : 110.152,28 €
- Secteur des activités non hospitalières : /



LE RAPPORT DU RÉVISEUR



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE En abrégé CHUPMB SC

Rapport du commissaire
31 décembre 2021

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE MONS-BORINAGE SC

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique Mons-Borinage (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique Mons-Borinage durant quatre exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 345.804.798 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 455.144.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which operates in its own right. The RSM network is not a legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Revisori's Limited Liability Company - Chartered Accountants - 1150 - 1150 Brussels
audit@rsm-belgium.be - TVA BE 0408 101122 - RSM Belgium

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Paragraphe d'observation

Budget des moyens financiers - rattrapages

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.19 des comptes annuels qui décrit les incertitudes liées à la détermination des montants de rattrapage qui constituent une des particularités du secteur hospitalier, dont les soldes à recevoir pour l'exercice et les exercices antérieurs, s'élèvent à un total de € 5.531.454. Sur base des travaux réalisés, nous n'avons pas de raison de penser que ces montants s'écartent des réglementations et circulaires émises par le SPF Santé Publique en matière de financement hospitalier.

Impact de la crise COVID-19 – Avances Fédérales

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons également l'attention sur l'annexe C-app 15 des comptes annuels qui, de manière générale, décrit l'impact de l'Arrêté royal du 30 octobre 2020 et ses arrêtés modificatifs fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus « COVID 19 » et, en particulier, les hypothèses de calcul pour déterminer le montant pris en résultat et les montants à rétrocéder, comptabilisés en dettes à long terme conformément aux instructions du SPF.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.



En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3 :12, § 1er, 9° du Code des Sociétés et Associations

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 9° du Code des Sociétés et des Associations reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu - les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- Un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en numéraire qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport de gestion.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Mons, le 24 mai 2022

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR



CÉLINE ARNAUD
ASSOCIÉE



CATHERINE SAEYS
ASSOCIÉE

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

1. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ.

L'année 2021 a été marquée par une reprise progressive de l'activité tant au CHU Ambroise Paré qu'au CHP Chêne aux haies, les principaux indicateurs d'activité retrouvant des niveaux légèrement supérieurs à ceux de l'année 2019, après une année de net recul imputable à la crise du Covid-19.

Les aides financières accordées par les pouvoirs publics, tant au niveau fédéral que régional, ont été considérablement réduites par rapport à l'année précédente, ce qui a particulièrement touché le secteur de l'hospitalisation générale, qui clôture avec un résultat déficitaire.

L'intercommunale a créé un troisième secteur d'activités en date du 1er janvier 2021, centré sur les activités non hospitalières : maisons de repos, résidences-services, crèches, services de maintien à domicile ; pour l'essentiel, il s'agit de services transférés du CPAS de Mons, qui en assurait auparavant la gestion, et des activités de l'ASBL Centre Régional Mons-Borinage qui ont été reprises par l'intercommunale.

Ce secteur, lui aussi été touché par la crise, et comportant une dimension sociale forte, n'a pu atteindre l'équilibre financier.

La très bonne tenue du secteur des activités psychiatriques, articulées autour du CHP Chêne aux haies, a toutefois permis de clôturer l'année sur un résultat consolidé bénéficiaire.

2. LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

L'exercice 2021 se clôture par un bénéfice consolidé de 455.144,56 € : perte de 1.129.248,16 € pour l'hôpital général, bénéfice de 2.348.892,32 € pour l'hôpital psychiatrique, perte de 764.499,60 € pour le secteur des activités non hospitalières.

Le total du bilan s'élève à 345.804.798,02 €. Ces éléments appellent les commentaires suivants :

BILAN

Le total des actifs immobilisés s'élève à 237.663.644,04 €, soit une augmentation de 14,80 % par rapport à l'exercice 2020, imputable essentiellement à l'incorporation des immobilisés propres au nouveau secteur non hospitalier.

Le volume des actifs circulants augmente, essentiellement du chef de l'arrivée du nouveau secteur, passant de 101.460.774,81 € à 108.141.153,98 €.

Les capitaux propres régressent très légèrement de 71.249.360,97 € à 71.204.424,26 € (delta négatif de 44.936,71 €) :

Capitaux propres 2020 : 71.249.360,97

+ Variation compte Apports : + 15.115.793,44 € (10.133.315,45 € transfert résultat reporté du CHP + 4.866.684,55 € transfert réserves indisponible CHP + 115.793,44 € transfert de l'ASBL CRMB)

+ Variation compte Autres réserves indisponibles : -4.653.402,73 € (+ 213.281,82 € transfert de l'ASL CRMB - 4.866.684,55 € transfert réserves disponibles CHP vers Apports)

+ Variation compte Résultat reporté : -8.540.218,97 € (bénéfice de l'intercommunale : 455.144,56 € + transfert ASBL CRMB 1.137.951,92 € - transfert résultat reporté du CHP vers Apports 10.133.315,45 €)

+ Variation compte Subsidés d'investissements : - 1.967.108,45 €

= Capitaux propres 2021 : 71.204.424,26 €

Le volume des dettes à long terme vis-à-vis des établissements de crédit recule légèrement, ce qui s'explique par le remboursement progressif des emprunts contractés en vue de financer les travaux d'infrastructures réalisés de 2014 à 2018.

Au niveau des autres dettes à long terme, on constate une majoration de 26.224.407,69 €, liée aux immeubles du secteur non hospitalier, dont le CPAS et la Ville de Mons concèdent l'usage à l'intercommunale au travers de baux emphytéotiques.

COMPTE DE RÉSULTATS

Le compte de résultats consolidé fait apparaître, par rapport à l'exercice 2020, une progression du chiffre d'affaires (+16,39 %), imputable à la création du troisième secteur ; en réalité, les principales recettes hospitalières découlant en tout ou en partie de l'activité (budget des moyens financiers, honoraires, forfaits de conventions INAMI) retrouvent à peu près leur niveau d'avant la crise Covid, sans atteindre les taux de croissance observés au cours des années antérieures à la pandémie.

Les charges d'exploitation sont, dans le secteur hospitalier, lourdement affectées par la mise en œuvre au 1^{er} juillet 2021 des dispositions de l'IF-IC, qui induisent une augmentation des charges salariales non entièrement couverte par le financement BMF dédié ; le delta à charge des hôpitaux est estimé, pour le second semestre 2021, à 2.258.378,36 € pour le CHU Ambroise Paré et 582.445,22 € pour le CHP Chêne aux haies, ce qui affecte très négativement le résultat de ces hôpitaux.

Le résultat d'exploitation consolidé est de - 2.351.746,59 €, le résultat courant de - 4.510.964,69 €, et le résultat de l'exercice de + 445.144,56 €.

3. ÉVÈNEMENTS MAJEURS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE.

Aucun évènement notable n'est survenu après la clôture qui soit de nature à modifier l'appréhension que l'on peut avoir de la situation économique de l'institution.

4. RISQUES ET INCERTITUDES.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ MÉDICALE

L'activité médicale a connu des fluctuations très importantes au gré des diverses phases de la pandémie, reculant fortement lorsque l'intensité de la crise connaissait un pic, et reprenant vigueur en période de relative rémission.

Les hôpitaux et la société en général se sont adaptés progressivement aux rebonds de la pandémie, et de nouvelles vagues à venir n'induiraient probablement plus une réduction aussi importante de l'offre de soins non Covid ; le recul d'activité serait sans doute plus limité, ce qui ne serait pas forcément plus favorable aux hôpitaux, car les aides compensatoires des pouvoirs subsidiaires pourraient être jugées inutiles et disparaître.

La pénurie en matière de personnel médical et infirmier, conjuguée à un niveau d'absentéisme toujours élevé, constituent aussi des freins au redéploiement complet de l'activité.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE (RÉFORME DU SECTEUR)

La logique de regroupement au sein de réseaux hospitaliers, fondée sur une logique de mise en commun des moyens disponibles, reste pleinement d'actualité.

5. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

La volonté des pouvoirs organisateurs du CHU Ambroise Paré et des hôpitaux du Groupe Jolimont, de regrouper au 1^{er} janvier 2023 les activités de ces hôpitaux au sein de l'ASBL Helora, entraînerait en pareil cas le transfert des activités du secteur A de l'intercommunale à Helora ; l'intercommunale subsisterait alors avec les seules activités du secteur B (santé mentale) et du secteur C (activités non hospitalières).

6. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.

Néant.

7. INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ.

Néant.

Stéphane OLIVIER
Directeur général

Samy KAYEMBE
Président



– CHAPITRE 4

LES ANNEXES



RAPPORT ANNUEL DE RÉMUNÉRATION CHUPMB

INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'INSTITUTION

NUMÉRO D'IDENTIFICATION (BCE)	0440.868.364
TYPE D'INSTITUTION	Intercommunale
NOM DE L'INSTITUTION	Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage
PÉRIODE DE REPORTING	2021

	NOMBRE DE RÉUNIONS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	4
CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
BUREAU EXÉCUTIF	Néant
COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	1
COMITÉ D'AUDIT	2
COMITÉ DE SECTEUR	Néant
NOMBRE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DE SECTEUR	Néant
COMITÉ RESTREINT DE GESTION N°1	12
COMITÉ RESTREINT DE GESTION N°2	12

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Président	Barvais Marc	29.990,70 €	Rémunération mensuelle fixe	Voir commentaires	Mandats dérivés non rémunérés : • Administrateur PHU Cœur du Hainaut • Administrateur ASBL HELORA Réseau Hospitalier	Voir annexe
					Mandats dérivés rémunérés : • Administrateur ASBL HELORA (4.844,44 €) • Administrateur CHU Tivoli (1.453,07 €)	
Vice-président	Dufrane Florent	18.110,74 €	Rémunération mensuelle fixe	Voir commentaires	Mandat dérivé non rémunéré : • Administrateur PHU Cœur du Hainaut	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion	Ouali Mélanie	3.372,00 €	6 jetons de présence CA 10 jetons de présence CR		Mandat dérivé non rémunéré : • Administrateur PHU Cœur du Hainaut	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion	Smeets Yves	4.004,25 €	10 jetons de présence CA 9 jetons de présence CR		Néant	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion	Osiyer Brahim	4.004,25 €	8 jetons de présence CA 11 jetons de présence CR		Néant	Voir annexe

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - SUITE

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION SI AUTRE QU'UN JETON	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion	Kayembe Samy	4.847,24 €	11 jetons de présence CA 12 jetons de présence CR		Mandats dérivés non rémunérés : • Administrateur PHU Administrateur ASBL HELORA Réseau Hospitalier	Voir annexe
					Mandat dérivé rémunéré : • Administrateur ASBL HELORA (1.101,21 €)	
Administrateur et Membre du Comité Restreint de Gestion	Meunier Marie	4.847,24 €	11 jetons de présence CA 12 jetons de présence CR		Mandats dérivés non rémunérés : • Administrateur PHU Cœur du Hainaut • Administrateur ASBL HELORA Réseau Hospitalier	Voir annexe
					Mandat dérivé rémunéré : • Administrateur ASBL HELORA (1.101,21 €)	
Administrateur et Président du Comité d'audit	Fourmanoit Fabrice	2.318,25 €	9 jetons de présence CA 2 jetons de présence C. Audit		Néant	Voir annexe
Administrateur et Membre du Comité d'audit	Corda Gionanna	1.896,75 €	8 jetons de présence CA 1 jeton de présence C. Audit		Néant	Voir annexe
Administrateur et membre du Comité d'audit	Torrekens Alain	2.739,75 €	11 jetons de présence CA 2 jetons de présence C. Audit		Néant	Voir annexe

Administrateur et membre du Comité d'audit	Decoster Christa	2.107,50 €	9 jetons de présence CA 1 jeton de présence C. Audit		Néant	Voir annexe
Administrateur et membre du Comité d'audit	Ninfa Giuseppina	2.529,00 €	10 jetons de présence CA 2 jetons de présence C. Audit		Néant	Voir annexe
Administrateur	André Yves	2.107,50 €	10 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe
Administrateur	Baurain Pascal	421,50 €	2 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe
Administrateur à partir du 24/06/2021	Willems Steve	843,00 €	4 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe
Administrateur	Crepin Vincent	1.475,25 €	7 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe
Administrateur	Ducobu Jean	2.107,50 €	10 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe
Administrateur	Goffard Jean-Christophe	0	-		Néant	Voir annexe
Administrateur	Harmegnies Bernard	1.053,75 €	5 jetons de présence CA		Néant	Voir annexe
Administrateur	Vandebrouck Line	1.053,75 €	5 jetons de présence CA			
TOTAL GÉNÉRAL		89.829,92 €				

COMMENTAIRES

Le montant du jeton de présence du Conseil d'administration, du Comité restreint de gestion et du Comité d'audit a été fixé à 121,05 € (indice pivot de base 138,01), soit, sur base de l'indice en vigueur, à 210,75 € en 2021.

En ce qui concerne le Président et le Vice-président, le fait que la rémunération ne prenne pas la forme d'un jeton de présence mais d'une rémunération mensuelle se justifie par la multitude de tâches réalisées par ces mandataires, en plus de leur participation aux réunions des organes de gestion :

- participation à des réunions de travail diverses (notamment avec des dirigeants d'autres hôpitaux, d'universités, réunions internes, réunions de crise, etc.) ;
- participation à des événements : conférences de presse, vernissages d'exposition, journées thématiques... ;
- représentation de l'hôpital dans les médias et avis sur la stratégie de communication ;
- rencontres avec le personnel : drinks, remerciements lors des départs en pensions... ;
- participation au processus de recrutement pour certaines fonctions, comme les Médecins Chefs de Service ;
- validation de divers documents (par exemple des courriers envoyés à certains partenaires stratégiques de l'hôpital) ;
- rôle de relais entre l'hôpital et divers acteurs de la société civile (associations, universités, entrepreneurs...) ;
- rôle de relais entre l'hôpital et certains citoyens, qui s'adressent à ces mandataires pour une multitude de questions (notamment leur satisfaction vis-à-vis des services de l'hôpital) ;
- multiples échanges et débats par téléphone et par courrier électronique au sujet de la stratégie de l'hôpital ;
- etc.

Au vu de la visibilité et du niveau de responsabilité respectifs du Président et du Vice-président, ces tâches sont assumées en quantité différente. Le Président en assume le volume le plus important.

Conformément à l'Art. L5311-1 §10. du CDLD, la rémunération du Président et du Vice-président est calculée pour leur participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles ils sont tenus de participer. Lorsqu'un défaut de participation est constaté, le montant de la rémunération est réduit à due concurrence. En 2021, le Président a participé à toutes les réunions auxquelles il était tenu de participer. Quant à lui, le Vice-Président n'a pu assister à l'une des deux réunions auxquelles il était tenu de participer en novembre. Sa rémunération du mois de mars a ainsi été pondérée à 50 %.

TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
Directeur général	Olivier Stéphane	162.615,05 €	Rem. brute : 162.615,05 € Chèques repas : 1.242€ FIE : 2.340€ Avantage GSM : 180€	Mandats dérivés non rémunérés : - ACAH : Administrateur - Chambord : Administrateur suppléant
Directeur département Infirmier et paramédical CHU Ambroise Paré	Héraut Jacques	135.078,23 €	Rem. brute : 133.663,46 € Chèques repas : 1.212€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 144€	Néant
Directeur département Infirmier et paramédical CHP Chêne aux Haies	Jaffre Sébastien	107.917,62 €	Rem. brute : 107.917,62 € Chèques repas : 1.374€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 144€	Mandats dérivés non rémunérés : - Initiative d'habitation Protégé l'Appart : Administrateur - CRF Impulso : Administrateur
Directeur financier	Casterman David	135.593,14 €	Rem. brute : 135.593,14 € Chèques repas : 1.368€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 84€	Mandats dérivés non rémunérés : - OIP Chêne aux Haies : Délégué
Directeur des pharmacies	Polart Valérie	116.135,88€	Rem. brute : 116.135,88 € Chèques repas : 1.302€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 144€	Néant
Directeur des Ressources Humaines	Ruaux Philippe	122.712,35 €	Rem. brute : 122.712,35 € Chèques repas : 1.530€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 252€	Néant
Directeur informatique f.f.	Staels Eric	95.412,21 €	Rem. brute : 95.412,20 € Chèques repas : 1.068€ FIE : 0€ Avantage GSM : 144€	Néant

TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION - SUITE

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	LISTE DES MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE
Directeur Chargé de missions	Sakkas Sebastien	98.524,38	Rem. brute : 98.524,38 € Chèques repas : 1.422€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 0€	Néant
Directeur logistique et infrastructures	Stouder Jean-Luc	128.390,14 €	Rem. brute : 128.390,14 € Chèques repas : 1.248€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 144€	Néant
Directeur Qualité	Slingeneijer Michel	128.390,14 €	Rem. brute : 127.950,10 € Chèques repas : 978€ FIE : 2.100€ Avantage GSM : 144€	Néant
Directeur administratif	Brichard Sophie	128.390,14 €	Rem. brute : 127.950,10 € Chèques repas : 1.344€ FIE : 2.100 € Avantage GSM : 216€	Néant
Directeur Médical CHU Ambroise Paré	Bissen Luc	211.660,37 €	Rem. brute : 211.660,37 € Chèques repas : 1.440€ FIE : 2.100 € Avantage GSM : 216€	Mandat dérivé non rémunéré : - ProtonW.BE SCRL à finalité sociale : Administrateur
Directeur Médical CHP Chêne aux Haies (statut indépendant)	Tecco Juan	121.625,64 €	Néant	Néant
Directrice du développement extra-hospitalier	Livolsi Anna-Maria	111.958,44 €	Rem. brute : 111.958,44 € Chèques repas : 1.176€ FIE : 0€ Avantage GSM : 0€	Néant
Déléguée spéciale du Conseil d'administration	Bouchez Chantal	79.628,97 €	Rem. brute : 79.628,97 € Chèques repas : 906€ FIE : 1.404€ Avantage GSM : 180€	Mandats dérivés non rémunérés : - Santhea : administrateur - Chambord : président - PHU Cœur du Hainaut : Administrateur

COMMENTAIRES

Outre la notion de rémunération au sens de la circulaire du 11 décembre 2014, nous mentionnons également dans la colonne « Détail de la rémunération annuelle brute et des avantages » les remboursements de frais, de même que les avantages de toute nature, même si ceux-ci ne sont pas considérés comme de la rémunération vu l'application des règles fiscales.



POURCENTAGES DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNÉE 2021 - LISTE DES PRÉSENCES

11 RÉUNIONS

[illegible]

Willems Steve	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	0	0	1	4	67%	Début 24/06/2021
Crepin Vincent	1	1	0	0	0	0	1	1	0	1	1	1	1	7	64%	
Ducobu Jean	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	10	91%	
Goffard Jean-Christophe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	
Harmegnies Bernard	1	0	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	5	45%	
Meunier Marie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	100%	
Vandebrouck Line	0	1	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	5	45%	
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN																73%

Remarque : un administrateur qui ne participe pas à l'entièreté de la réunion est considéré comme absent ;

NB : (1) = Présent ; (0) = Absent ; (-) = N'est pas membre de l'organe de gestion

COMITÉ RESTREINT DE GESTION N°1- ANNÉE 2021- LISTE DES PRÉSENCES														
18 RÉUNIONS														
Date	8 janv	05 févr	05 mars	2 avr	7 mai	4 juin	02 juil	13 août	03 sept	01 oct	9 nov	3 déc	TOTAL	% PRÉSENCES
Barvais Marc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	100%
Dufrane Florent	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	11	92%
Ouali Mélanie	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	10	83%
Smeets Yves	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	9	75%
Osiyer Brahim	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	11	92%
Kayembe Samy	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	100%
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN														90%

COMITÉ RESTREINT DE GESTION N°2- ANNÉE 2021- LISTE DES PRÉSENCES														
12 RÉUNIONS														
Date	8 janv	05 févr	05 mars	2 avr	7 mai	4 juin	02 juil	13 août	03 sept	01 oct	9 nov	3 déc	TOTAL	% PRÉSENCES
Barvais Marc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	100%
Meunier Marie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	100%
Dufrane Florent	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	11	92%
Ouali Mélanie	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	9	75%
Smeets Yves	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	9	75%
Kayembe Samy	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12	100%
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN														90%

RÉMUNÉRATION - ANNÉE 2021 - LISTE DES PRÉSENCES					
1 RÉUNION					
Date	07-MAI	TOTAL	% PRÉSENCES	COMMENTAIRE(S)	
Barvais Marc	1	1	100%		
Dufrane Florent	1	1	100%		
Ouali Mélanie	0	0	0%		
Osiyer Brahim	1	1	100%		
Kayembe Samy	1	1	100%		
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN			80%		

Remarques : les mandats au sein de ce comité sont exercés à titre gratuit.

COMITÉ D'AUDIT - ANNÉE 2021 - LISTE DES PRÉSENCES

2 RÉUNIONS

Date	19 mai	15 nov	Total	% Présences	Commentaire(s)
Fourmanoit Fabrice	1	1	2	100%	-
Torreken Alain	1	1	2	100%	-
Corda Giovanna	1	0	1	50%	-
Ninfa Giuseppina	1	1	2	100%	-
Decoster Christa	1	0	1	50%	-
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN				80%	

PRÉSIDENT - MONSIEUR MARC BARVAIS

Mois	Montant brut de la rémunération versée (€)	Justification : taux de participation aux réunions des organes de gestion de l'intercommunale
Janv-21	2.486,79	100%
Févr-21	2.486,79	100%
Mars-21	2.486,79	100%
Avr-21	2.486,79	100%
Mai-21	2.486,79	100%
Juin-21	2.486,79	100%
Juil-21	2.486,79	100%
Août-21	2.486,79	100%
Sept-21	2.486,79	100%
Oct-21	2.536,53	100%
Nov-21	2.536,53	100%
Déc-21	2.536,53	100%
TOTAL	29.990,70	

VICE-PRÉSIDENT - MONSIEUR FLORENT DUFRANE

Mois	Montant brut de la rémunération versée (€)	Justification : taux de participation aux réunions des organes de gestion de l'intercommunale
Janv-21	1.568,03	100%
Févr-21	1.568,03	100%
Mars-21	1.568,03	67%
Avr-21	1.568,03	100%
Mai-21	1.568,03	100%
Juin-21	1.568,03	100%
Juil-21	1.568,03	100%
Août-21	1.568,03	100%
Sept-21	1.568,03	100%
Oct-21	1.599,39	100%
Nov-21	799,69	50%
Déc-21	1.599,39	100%
TOTAL	18.110,74	

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - ANNÉE 2020 - LISTE DES PRÉSENCES

3 RÉUNIONS

	AGO du 24/06/2021		AGE du 24/06/2021		AGO du 23/12/2021		AGE du 23/12/2021		Taux de présence
ASSOCIES COMMUNAUX									
Mons	D	KAYEMBE Samy	D	KAYEMBE Samy	1	KAYEMBE Samy	1	KAYEMBE Samy	100%
	D	OSIYER Brahim	D	OSIYER Brahim	0	OSIYER Brahim	0	OSIYER Brahim	0%
	D	DUFRANE Florent	D	DUFRANE Florent	1	DUFRANE Florent	1	DUFRANE Florent	100%
	D	BARVAIS Marc	D	BARVAIS Marc	1	BARVAIS Marc	1	BARVAIS Marc	100%
	D	ANDRE Yves	D	ANDRE Yves	1	ANDRE Yves	1	ANDRE Yves	100%
Frameries	0	DUPONT Jean-Marc	0	DUPONT Jean-Marc	0	DUPONT Jean-Marc	0	DUPONT Jean-Marc	0%
	0	DUFRANE Julie	0	DUFRANE Julie	0	DUFRANE Julie	0	DUFRANE Julie	0%
	0	BATTELLO Giancarlo	0	BATTELLO Giancarlo	0	BATTELLO Giancarlo	0	BATTELLO Giancarlo	0%
	0	CACCIAPAGLIA Giovanni	0	CACCIAPAGLIA Giovanni	0	CACCIAPAGLIA Giovanni	0	CACCIAPAGLIA Giovanni	0%
	0	HOGNE Maurane	0	HOGNE Maurane	0	HOGNE Maurane	0	HOGNE Maurane	0%
Boussu	D	DETOMBE Maud	D	DETOMBE Maud	0	DETOMBE Maud	0	DETOMBE Maud	0%
	D	CORDA Giovanna	D	CORDA Giovanna	0	CORDA Giovanna	0	CORDA Giovanna	0%
	D	HONOREZ Céline	D	HONOREZ Céline	0	HONOREZ Céline	0	HONOREZ Céline	0%
	D	BARBAROTTA Sabrina	D	BARBAROTTA Sabrina	0	BARBAROTTA Sabrina	0	BARBAROTTA Sabrina	0%
	D	CONSIGLIO Joseph	D	CONSIGLIO Joseph	0	CONSIGLIO Joseph	0	CONSIGLIO Joseph	0%
Colfontaine	D	GOLINVEAU D	D	GOLINVEAU D	D	GOLINVEAU D	D	GOLINVEAU D	-
	D	HERMAND O	D	HERMAND O	D	HERMAND O	D	HERMAND O	-
	D	LIVOLSI G	D	LIVOLSI G	D	LIVOLSI G	D	LIVOLSI G	-
	D	SCINTA G	D	SCINTA G	D	SCINTA G	D	SCINTA G	-
	D	SOUMMAR A	D	SOUMMAR A	D	SOUMMAR A	D	SOUMMAR A	-
Saint-Ghislain	D	FOURMANOIT Fabrice	D	FOURMANOIT Fabrice	D	FOURMANOIT Fabrice	D	FOURMANOIT Fabrice	-
	D	MONIER Florence	D	MONIER Florence	D	MONIER Florence	D	MONIER Florence	-
	D	DUMONT Luc	D	DUMONT Luc	D	DUMONT Luc	D	DUMONT Luc	-
	D	RANOCHA Corinne	D	RANOCHA Corinne	D	RANOCHA Corinne	D	RANOCHA Corinne	-
	D	GOSSELIN Franz	D	GOSSELIN Franz	D	GOSSELIN Franz	D	GOSSELIN Franz	-
Jurbise	1	DECOSTER Christa	1	DECOSTER Christa	1	DECOSTER Christa	1	DECOSTER Christa	100%
	0	ROBETTE-DELPUTTE Francine	0	ROBETTE-DELPUTTE Francine	0	ROBETTE-DELPUTTE Francine	0	ROBETTE-DELPUTTE Francine	0%
	0	CAULIER Guy	0	CAULIER Guy	0	CAULIER Guy	0	CAULIER Guy	0%
	0	DESMET-CULQUIN Brigitte	0	DESMET-CULQUIN Brigitte	0	DESMET-CULQUIN Brigitte	0	DESMET-CULQUIN Brigitte	0%
	0	MORCRETTE Caroline	0	MORCRETTE Caroline	0	MORCRETTE Caroline	0	MORCRETTE Caroline	0%
Quaregnon	1	TORREKENS Alain	1	TORREKENS Alain	1	TORREKENS Alain	1	TORREKENS Alain	100%
	0	LEPINE Jean-Pierre	0	LEPINE Jean-Pierre	0	LEPINE Jean-Pierre	0	LEPINE Jean-Pierre	0%
	0	KABAKCI Nida	0	KABAKCI Nida	0	KABAKCI Nida	0	KABAKCI Nida	0%
	0	PANUNZIO Laura	0	PANUNZIO Laura	0	PANUNZIO Laura	0	PANUNZIO Laura	0%
	0	BAIL Claude	0	BAIL Claude	0	BAIL Claude	0	BAIL Claude	0%



Quévy	0	WAMBERSY V	0	WAMBERSY V	0	WAMBERSY V	0	WAMBERSY V	0%
	0	BOUGARD L	0	BOUGARD L	0	BOUGARD L	0	BOUGARD L	0%
	0	PECRIAUX V	0	PECRIAUX V	0	PECRIAUX V	0	PECRIAUX V	0%
	0	CAMBRUZZI T	0	CAMBRUZZI T	0	CAMBRUZZI T	0	CAMBRUZZI T	0%
	0	TONGLET S	0	TONGLET S	0	TONGLET S	0	TONGLET S	0%

ASSOCIES NON COMMUNAUX

Prov. Hainaut	0	SENECAUT Manuella	0	SENECAUT Manuella	0	SENECAUT Manuella	0	SENECAUT Manuella	0%
	0	HUART Martine	0	HUART Martine	0	HUART Martine	0	HUART Martine	0%
	0	LENFANT Etienne	0	LENFANT Etienne	0	LENFANT Etienne	0	LENFANT Etienne	0%
	1	BLANCHART Nicolas	1	BLANCHART Nicolas	0	BLANCHART Nicolas	0	BLANCHART Nicolas	50%
	1	MEURANT Angélique	1	MEURANT Angélique	0	MEURANT Angélique	0	MEURANT Angélique	50%

CPAS Mons	0	BARONE Umberto	0	BARONE Umberto	0	BARONE Umberto	0	BARONE Umberto	0%
	1	DIEU Marie-Claire	1	DIEU Marie-Claire	1	DIEU Marie-Claire	1	DIEU Marie-Claire	100%
	0	GHILAIN Eric	0	GHILAIN Eric	0	GHILAIN Eric	0	GHILAIN Eric	0%
		À désigner		À désigner		À désigner		À désigner	0%
	1	MEUNIER Marie	1	MEUNIER Marie	1	MEUNIER Marie	1	MEUNIER Marie	100%

CHU TIVOLI	0	D'HOERAENE Gaétane	0	D'HOERAENE Gaétane	0	D'HOERAENE Gaétane	0	D'HOERAENE Gaétane	0%
	0	DURIAU Albert	0	DURIAU Albert	0	DURIAU Albert	0	DURIAU Albert	0%
	0	LAASMAN Jean-Marc	0	LAASMAN Jean-Marc	0	LAASMAN Jean-Marc	0	LAASMAN Jean-Marc	0%
	1	SMEETS Yves	1	SMEETS Yves	1	SMEETS Yves	1	SMEETS Yves	100%
	1	VAN DE SYPE Dominique	1	VAN DE SYPE Dominique	0	VAN DE SYPE Dominique	0	VAN DE SYPE Dominique	50%

Maison solidarité Mons - Wapi	0	-	0	-	0	-	0	-	0%
asbl Méd. HSG	0	-	0	-	1	VANDEBROUCK Line	1	VANDEBROUCK Line	50%
	0	-	0	-	0	-	0	-	0%
Belfius	1	HARMEGNIES Bernard	1	HARMEGNIES Bernard	0	-	0	-	50%
U Mons	0	-	0	-	0	-	0	-	0%
ETHIAS	0	-	0	-	0	-	0	-	0%
ULB	0	-	0	-	0	-	0	-	0%

TAUX DE PRÉSENCE MOYEN

23%

NB : (1) = Présent ; (0) = Absent ; (D) = Application du Décret du 1^{er} avril 2021 permettant à l'associé de ne pas être représenté mais considéré comme présent.

REMARQUES

Les associés publics donnent traditionnellement mandat à un seul représentant pour porter à l'Assemblée Générale la délibération de leur Conseil. Ceci explique les faibles taux de présence. De plus, le taux de présence de l'année 2021 est particulièrement bas car, suite à la pandémie de la Covid-19, un décret permettait aux Assemblées générales de se tenir sans présence physique des membres tout en considérant l'associé comme présent. Les communes de Mons, Saint-Ghislain, Boussu et Colfontaine ont fait application de cette disposition pour les réunions du 25/06/2021. Les communes de Saint-Ghislain et Colfontaine ont fait application de cette disposition pour les réunions du 23/12/2021.



RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Comme le prévoit l'article 1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le comité de rémunération établit annuellement un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent et émet des recommandations au Conseil d'administration.

Il propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'INTERCOMMUNALE CHUPMB

Pour préciser le contexte dans lequel le Président, le Vice-Président, les administrateurs(trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leurs missions, il apparaît utile de rappeler quelques chiffres représentatifs de l'activité du CHUPMB, pour l'exercice 2020 :

- chiffre d'affaires annuel : 220.294.170,41 €
- nombre d'admissions à l'hôpital général : 19.258
- nombre de consultations à l'hôpital général : 338.096
- nombre de consultations psychiatriques à l'hôpital psychiatrique : 6.947
- nombre d'agents salariés (au 31 décembre 2020) : 2.112

2. LA PERTINENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET AUTRES AVANTAGES

A. LE PRÉSIDENT

Pour la rémunération brute annuelle du Président de l'Intercommunale CHUPMB, le plafond fixé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Article 5311-1 est appliqué.

Ce montant est de **17.140,41 €** (indice pivot de base 138,01).

Celui-ci nous apparaît tout à fait pertinent, eu égard aux nombreuses tâches réalisées par celui-ci. Outre sa participation aux réunions des Comités formels de l'Intercommunale, le Président réalise une multitude d'autres tâches :

- participation à des réunions de travail diverses (notamment avec des dirigeants d'autres hôpitaux, d'universités, réunions internes, réunions de crise, etc.) ;
- participation à des événements : conférences de presse, vernissages d'exposition, journées thématiques... ;
- représentation de l'hôpital dans les médias et avis sur la stratégie de communication ;
- rencontres avec le personnel : drinks, remerciements lors de départs en pensions... ;
- participation au processus de recrutement pour certaines fonctions, comme les Médecins Chefs de Service ;
- validation de divers documents (par exemple des courriers envoyés à certains partenaires stratégiques de l'hôpital) ;
- rôle de relais entre l'hôpital et divers acteurs de la société civile (associations, universités, entrepreneurs...) ;
- rôle de relais entre l'hôpital et certains citoyens, qui s'adressent à ces mandataires pour une multitude de questions (notamment leur satisfaction vis-à-vis des services de l'hôpital) ;
- multiples échanges et débats par téléphone et par courrier électronique au sujet de la stratégie de l'hôpital ;
- etc.

B. LE VICE-PRÉSIDENT

Le plafond fixé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Article 5311-1 pour la rémunération brute annuelle du Vice-président est de 12.855,31 € (indice pivot de base 138,01).

Au CHUPMB, le montant de la rémunération annuelle brute a été fixé à **10.807,82 €** (indice pivot de base 138,01).

Celui-ci nous apparaît tout à fait pertinent. Comme énoncé au point précédent pour le Président, outre sa participation aux Comités formels de l'Intercommunale, le Vice-président de l'intercommunale réalise, lui aussi, une multitude d'autres tâches.

C. LES ADMINISTRATEURS

Le plafond fixé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Article 5311-1 pour le jeton de présence est de 125 € (indice pivot de base 138,01).

Pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration, du Comité restreint de gestion et du Comité d'audit, les administrateurs perçoivent un jeton de présence de **121,05 €** (indice pivot de base 138,01).

Eu égard aux responsabilités endossées par les administrateurs, le montant du jeton de présence nous apparaît pleinement pertinent.

Nous noterons que le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises en 2020 et a délibéré sur 110 dossiers. Le Comité restreint de gestion s'est, quant à lui, réuni à 21 reprises et a délibéré sur 149 dossiers. Le Comité d'audit s'est réuni deux fois en 2020.

D. LES TITULAIRES DE FONCTIONS DE DIRECTION

Le montant annuel maximal de la rémunération liée à la fonction dirigeante locale au sein des intercommunales s'élève à 274.135,09€ (index actuel).

Tout le personnel de direction rémunéré, tant sous statut de salarié que sous statut d'indépendant, bénéficie d'une rémunération située bien en-deçà du plafond précité.

Outre leur rémunération brute annuelle, ceux-ci perçoivent les avantages suivants :

- ils bénéficient d'un montant mensuel pour frais forfaitaires incombant à l'employeur (avec accord du SFP Finances). Ce montant s'élève à 195€ par mois pour le Directeur Général et à 175€ par mois pour les autres directeurs.
- ils bénéficient également de titres-repas dont la valeur faciale est de 6 € et la retenue travailleur est de 1,24€, aux mêmes conditions que les autres membres du personnel de l'intercommunale ;
- ils disposent également d'un abonnement GSM plafonné.
- ils disposent, pour certains, d'une convention de mise à disposition d'un PC portable / Tablette / Smartphone de société dont l'avantage est évalué à 6 € / 3 € / 3 € par mois, directement prélevé au niveau du salaire et figurant sur la fiche de paie de l'intéressé.
- les membres de la direction ne bénéficient pas de véhicules de fonction ni d'assurance-groupe.

De manière informelle, nous avons pu constater que ces rémunérations correspondent globalement à celles qui sont pratiquées dans d'autres institutions de tailles comparables du secteur hospitalier.

3. LES RECOMMANDATIONS

Le Comité de rémunération recommande de maintenir les rémunérations en vigueur pour la Présidence, la Vice-Présidence ainsi que le montant actuel du jeton de présence pour les administrateurs.

En ce qui concerne les titulaires de fonctions de direction, le Comité de rémunération recommande également de maintenir les barèmes en vigueur.

LA LISTE DES ADJUDICATAIRES

L'objet du marché	Type de marché	Le mode de passation	Le nom de l'adjudicataire	Date attribution (délibération)	Le montant du marché (TVAC)
LOT 1 - Fourniture, location et maintenance d'imprimantes et de photocopieurs multifonctionnels pour le CHUPMB	Fourniture	Procédure ouverte	Konica Minolta Business Solutions (Belgium) NV	16/09/2021	€ 599.000,09
LOT 2 - Fourniture, location et maintenance d'imprimantes et de photocopieurs multifonctionnels pour le CHUPMB	Fourniture	Procédure ouverte	Konica Minolta Business Solutions (Belgium) NV	16/09/2021	€ 614.185,11
Acquisition et installation d'une signalétique directionnelle de type "Routes" pour le site de l'hôpital Ambroise Paré	Fourniture	Procédure négociée directe avec publication préalable	Sign et Façade Liège SA	21/09/2021	€ 123.251,23
Fourniture et maintenance d'un échographe haut de gamme pour le service d'Unité de soins intensifs (USI)	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable	GE Healthcare BV	21/12/2021	€ 84.203,90
Contrat de maintenance pour les équipements de désinfection des endoscopes du plateau endoscopique	Service	Procédure négociée sans publication préalable	Olympus Belgium NV	02/04/2021	€ 259.628,49
Fourniture et maintenance d'un échographe haut de gamme et des sondes associées destinés au service de gynécologie-obstétrique	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable	Benetec BVBA	13/08/2021	€ 93.659,45
Location de bureaux préfabriqués sur le site du CHU Ambroise Paré (ancienne dialyse)	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable	DE MEEUW	21/12/2021	€ 135.680,69
LOT 1 - Nettoyage des locaux et nettoyage des vitres des sites extérieurs du CHUPMB	Service	Procédure ouverte	Kose Cleaning SA	23/12/2021	€ 335.905,87
LOT 2 - Nettoyage des locaux et nettoyage des vitres des sites extérieurs du CHUPMB	Service	Procédure ouverte	Iris Facility Solutions sa	23/12/2021	€ 293.720,24
LOT 3 - Nettoyage des locaux et nettoyage des vitres des sites extérieurs du CHUPMB	Service	Procédure ouverte	Laurenty SA	23/12/2021	€ 311.701,42
LOT 1 - Achat de chariots d'entretien	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable	ETS GLORIEUX	29/04/2021	€ 30.451,11
LOT 2 - Achat de chariots d'entretien	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable	ETS GLORIEUX	29/04/2021	€ 59.573,24

Fourniture de lits d'hospitalisation électriques pour le CHUPMB	Fourniture	Procédure négociée directe avec publication préalable	WISSNER - BOSSE-RHOFF	05/02/2021	€ 196.453,66
Fourniture de mobilier pour les chambres d'isolement et les chambres sécurisées du CHP Chêne aux Haies	Fourniture	Procédure négociée directe avec publication préalable	PINEAPPLE CONTRATS SASU	26/02/2021	€ 117.139,53
TRANCHE FERME 1 (CHU AP) 'Fourniture, installation, mise en service, formation et maintenance de deux caméras SPECT CT 16 coupes destinées aux services de médecine nucléaire du Pole Hospitalier Universitaire Coeur du Hainaut (PHU)	Fourniture	Procédure ouverte	GE Healthcare SARL	24/06/2021	€ 1.355.772,86
TRANCHE FERME 2 (CHU TIVOLI) 'Fourniture, installation, mise en service, formation et maintenance de deux caméras SPECT CT 16 coupes destinées aux services de médecine nucléaire du Pole Hospitalier Universitaire Coeur du Hainaut (PHU)	Fourniture	Procédure ouverte	GE Healthcare SARL	25/06/2021	€ 1.557.302,17
Entretien des espaces verts du CHUPMB	Service	Procédure négociée sans publication préalable	DENO SPRL	29/04/2021	€ 76.567,11
Désignation d'un réviseur d'entreprises pour le CHUPMB pour les exercices comptables 2021-2022-2023	Service	Procédure négociée sans publication préalable	RSM Interaudit	20/05/2021	€ 145.200,00

Bureau d'études

Désignation d'un bureau d'études en techniques spéciales, spécialisé en pharmacie hospitalière	Service	Procédure négociée sans publication préalable	Air Consult Engineering (EKIUM)	12/08/2021	€ 116.160,00
Pavillon DALI					
Désignation lot 6 voirie-parking	Travaux	Procédure ouverte	SOTRAGI	29/04/2021	€ 132.341,94
Désignation lot 7 Plante-Clôture	Travaux	Procédure ouverte	Espaces verts Masse et Fils	29/04/2021	€ 189.629,99
Désignation lot 8 terrain multisports	Travaux	Procédure ouverte	Espaces verts Masse et Fils	29/04/2021	€ 91.090,01

LA LISTE DES ADJUDICATAIRES - SUITE

L'objet du marché	Type de marché	Le mode de passation	Le nom de l'adjudicataire	Date attribution (délibération)	Le montant du marché (TVAC)
2D					
Aménagement bureaux, ateliers, sanitaire	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	FAVIER	12/01/2021	€ 144.620,23
UTA-UTI - Mise en conformité de la chambre d'isolement					
Lot 1 gros-œuvre et parachèvements	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	RASSENEUR Michel	25/03/2021	€ 15.239,95
Lot 2 électricité	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Franquet Ingelec	25/03/2021	€ 12.589,28
Lot 3 HVAC et sanitaire	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	SUPER SANI	25/03/2021	€ 14.740,22
Pavillon GAUDI - Mise en conformité de la chambre d'isolement					
Lot 1 gros œuvre et parachèvements	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	RASSENEUR Michel	25/03/2021	€ 14.048,10
Lot 2 électricité	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Franquet Ingelec	25/03/2021	€ 7.435,40
Lot 3 HVAC et sanitaire	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Favier	25/03/2021	€ 14.755,27
Service contentieux					
Travaux d'aménagement d'un bureau	Travaux	Marchés publics de faible montant	Favier	04/05/2021	€ 14.927,84
Pavillon Chagall					
Travaux d'aménagement Accord-cadre pour une durée de 3 ans	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Favier	25/10/2021	€ 132.939,15
Lot 1 gros œuvre et parachèvements	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	Entreprises GRAZIANI	05/11/2021	€ 182.386,33
Lot 2 techniques spéciales	Travaux	Procédure négociée directe avec publication préalable	Entreprises GRAZIANI	05/11/2021	€ 115.412,83

Urologie 1B					
Travaux d'aménagement	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	LIXON	04/11/2021	€ 42.590,92
Pharmacies du site du Chêne aux Haies					
Travaux d'installation de climatisation	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	SUPER SANI	15/11/2021	€ 55.771,32
Bureaux - Avenue de la Joyeuse Entrée					
Rénovation d'un immeuble	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Favier	09/02/2021	€ 68.810,52
Espace fumeurs					
Travaux d'aménagement	Travaux	Marchés publics de faible montant	Favier	05/02/2021	€ 22.565,02
Pavillon Rimbaud - Rénovation des vestiaires, des sanitaires, chambres à 2 lits et intensification					
Lot 2 Electricité	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	SPIE Belgium	08/01/2021	€ 52.969,87
Lot 1 Gros œuvre et parachèvement	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Favier	08/01/2021	€ 114.472,33
Lot 3 HVAC sanitaires	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Super Sani	08/01/2021	€ 36.134,23
Laboratoire d'urgence 3B					
Remplacemement des menuiseries extérieures	Travaux	Procédure négociée sans publication préalable	Gamma Plan	11/02/2021	€ 135.650,68

NOTES

[illegible]





Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux

-  **Facebook** : CHU Ambroise Paré
-  **Linked In** : CHU Ambroise Paré, Mons
-  **Twitter** : @chuambroisepare
-  **Instagram** : chu_ambroise_pare
-  **Youtube** : CHUPMB